



Option Economie et Sociologie :
Agriculture, Territoire, Développement

Mémoire de fin d'études

Ingénieur des Techniques Agricoles

de l'ENESAD

**LES CTE EN GUADELOUPE :
IMPACT SUR LES EXPLOITATIONS ET CONSEQUENCES
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE**

GIMENEZ Gabriel

Enseignant responsable :
B. Lemery

Maîtres de stage :
E. Chia – INRA SAD
M. Dulcire – CIRAD TERA

2003

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	1
INTRODUCTION.....	2
PARTIE I : CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE.....	3
1.1. CONTEXTE DU STAGE	3
1.1.1. LOA, multifonctionnalité et CTE.....	3
1.1.2. Particularités des DOM insulaires.....	5
1.2. PRÉSENTATION DE L'AGRICULTURE GUADELOUPÉENNE	6
1.2.1. Les principales caractéristiques de la Guadeloupe.....	6
1.2.1.1. Cadre géographique.....	6
1.2.1.2. Caractéristiques économiques et sociales.....	6
1.2.2. Histoire : la structure sociale.....	7
1.2.3. Situation actuelle : une agriculture d'exportation basée sur la canne et la banane.....	9
1.2.3.1. Présentation générale.....	9
1.2.3.2. Les aides de la politique agricole en Guadeloupe	11
1.2.3.3. Les organismes d'accompagnement.....	12
1.3. QUELLE PLACE POUR LA MULTIFONCTIONNALITÉ EN GUADELOUPE ?	13
1.4. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	14
1.4.1. Problématique.....	14
1.4.2. Hypothèses	14
1.4.3. Démarche	15
1.4.3.1. Choix des exploitants enquêtés	15
1.4.3.2. Contenu des enquêtes	15
PARTIE II : RESULTATS.....	16
2.1. LA MISE EN OEUVRE DES CTE	16
2.1.1. Construction d'un CTE – type départemental.....	16
2.1.2. Une mise en œuvre sectorisée	17
2.2. LES CTE "BANANE"	19
2.2.1. Etude préliminaire aux enquêtes : une approche opportuniste du CTE	19
2.2.2. Présentation des exploitations enquêtées	22
2.2.3. Des effets "décalés" au regard des objectifs des CTE.....	25
2.2.3.1. Des changements essentiellement sociaux	25
2.2.3.2. Une démarche à revoir	27
2.3. LES CTE "GFA"	29
2.3.1. Etude préliminaire aux enquêtes : une approche collective	29
2.3.2. Présentation des exploitations enquêtées	33
2.3.3. Un outil au service de la diversification.....	34
2.3.3.1. Des changements essentiellement économiques	34
2.3.3.2. Une démarche globalement satisfaisante	36
2.4. LES CTE "INDIVIDUELS"	37
2.4.1. Etude préliminaire aux enquêtes : une approche individuelle.....	37
2.4.2. Présentation des exploitants enquêtés	39
2.4.3. Un outil adaptable mais non incitatif	40
2.4.3.1. Peu de changements engendrés par le CTE.....	40
2.4.3.2. Une démarche individuelle.....	41

PARTIE III : BILAN ET PERSPECTIVES.....	43
3.1. SYNTHÈSE	43
3.1.1. La construction du contrat-type.....	43
3.1.2. Trois types de dossiers CTE.....	43
3.1.3. La perception des agriculteurs.....	45
3.2. CONTRIBUTION DES CTE À LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE MULTIFONCTIONNELLE	45
3.3. ARTICULATION DES CTE AVEC LES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT	47
3.4. LES LIMITES DE LA DÉMARCHE ADOPTÉE EN GUADELOUPE	48
3.5. LES PISTES D'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF	50
CONCLUSION.....	51
BIBLIOGRAPHIE.....	52
TABLE DES ABREVIATIONS.....	54
ANNEXES.....	55

REMERCIEMENTS

Je tiens, au début de ce mémoire, à remercier tout d'abord mes maîtres de stage Eduardo Chia et Michel Dulcire pour m'avoir permis de réaliser ce stage en Guadeloupe et pour m'avoir accompagné par leurs précieux conseils tout au long de ces six mois.

Je remercie également Muriel Bonin et Philippe Cattan pour m'avoir accueilli dans le bâtiment Agronomie, et m'avoir permis d'utiliser leur matériel ; merci à Muriel plus particulièrement pour son accueil et ses conseils relatifs à mon étude.

Un grand merci également à toutes les personnes que j'ai rencontrées pendant ce stage et qui m'ont éclairé sur la Guadeloupe et sur mon sujet, notamment Olivier Goué, Arnaud Tuquet, Stéphane Manceron et Elsa Delcombel.

Merci enfin à Bruno Lemery pour son regard extérieur sur mon étude et son analyse si enrichissante.

INTRODUCTION

La nouvelle Loi d'Orientation Agricole (LOA) de 1999 reconnaît la multifonctionnalité de l'agriculture. Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), principal instrument de la LOA, avaient comme objectif d'orienter les systèmes d'exploitation vers une agriculture durable, en appuyant des projets d'exploitation énoncés dans un cadre collectif.

En Guadeloupe un seul contrat-type a été monté au niveau départemental, suivi par l'élaboration et la signature de 85 dossiers, jusqu'à l'arrêt du dispositif mi-2002. De par sa situation géographique et son histoire, ce Département d'Outre-Mer possède des caractéristiques qui le différencient des autres départements français. En effet l'activité agricole s'exerce dans un milieu écologique varié et fragile et un contexte socio-économique marqué par un fort niveau de soutien de la part de l'Etat français et de l'Europe, une place encore privilégiée accordée aux filières d'exportation, une dépendance alimentaire forte vis-à-vis de la métropole et l'importance de la pluriactivité.

Le CTE, en prenant en compte la multifonctionnalité de l'agriculture et en étant co-construit par les différents acteurs du monde agricole pouvait présenter une solution à de nombreux problèmes. On peut dès lors se poser la question de l'impact du dispositif sur le milieu agricole guadeloupéen, et notamment au niveau des premiers acteurs concernés, les agriculteurs.

Après une présentation du contexte de l'étude, de l'agriculture et des enjeux de la multifonctionnalité en Guadeloupe, nous étudierons donc chez les agriculteurs concernés les changements de pratiques engendrés par la contractualisation d'un CTE, afin de déterminer dans quelle mesure le dispositif a permis de faire évoluer leur situation.

PARTIE I : CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

1.1. Contexte du stage

Mon stage de fin d'étude fait partie d'un projet INRA – CIRAD intitulé "Modèle de développement et identité des territoires dans les DOM insulaires (Réunion et Guadeloupe)". Programmé sur deux ans (2002 et 2003), ce projet cherche à comprendre en quoi la prise en compte de la multifonctionnalité contribue à la remise en cause des modèles de développement des DOM (Départements d'Outre-Mer) insulaires.

1.1.1. LOA, multifonctionnalité et CTE¹

Dispositif central de la LOA, le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) est un outil qui vise une réorientation et une adaptation de l'agriculture face aux multiples attentes de la société et aux nouvelles données du marché. Reposant sur un principe (la multifonctionnalité) qui trouve ses racines dans l'histoire de l'agriculture, il met en œuvre d'une manière nouvelle une stratégie française intégrée dans celle de l'Union européenne.

De la multifonctionnalité au CTE

L'agriculture, les activités agricoles ne produisent pas seulement des denrées pour l'alimentation et l'industrie, mais aussi, dans leurs territoires, des biens et services multiples, marchands ou non marchands, environnementaux, économiques, sociaux et culturels : cette réalité de la multifonctionnalité n'est pas nouvelle puisque de tout temps l'agriculteur est à la fois un producteur et un paysan, ancré dans un territoire qu'il exploite, gère, aménage et anime.

Cependant, au cours des précédentes décennies l'orientation vers le marché a été privilégiée en Europe et accompagnée par une forte intervention des pouvoirs publics, permettant d'importants gains de productivité pour assurer l'autonomie alimentaire et développer le secteur agro-alimentaire.

Depuis vingt ans, dans un contexte d'autosuffisance alimentaire européenne, conduisant à exporter sur les marchés mondiaux, d'accroissement des coûts budgétaires publics et des nuisances environnementales, de réduction du nombre d'agriculteurs et des liens entre l'agriculture et la société, les autres fonctions de l'agriculture prennent davantage de sens et d'importance. De nouveaux instruments de politique agricole doivent être inventés pour soutenir différemment les activités marchandes et rémunérer les fonctions qui relèvent de biens et services publics.

Le choix politique consiste à refuser de séparer les fonctions "ménagères" et les fonctions marchandes de l'agriculture, à travers des métiers différents ou une agriculture duale, et à s'efforcer d'intégrer ces différentes fonctions au niveau de l'exploitation agricole et de son territoire.

Une stratégie française, européenne, mondiale

La stratégie française, exprimée dans la LOA de juillet 1999, s'inscrit dans celle de l'Union européenne, initiée à Cardiff en 1998, qui lie les instruments de politique de marché et de soutien des productions aux outils de promotion du caractère multifonctionnel de l'agriculture. Le développement rural constitue désormais le second pilier de la Politique

¹ D'après l'Introduction de la revue Ingénieries n° Spécial 2001 – Multifonctionnalité de l'agriculture

Agricole Commune (PAC) et le règlement qui le concerne (Règlement de Développement Rural) a été publié en mai 1999.

Au niveau international ce concept de multifonctionnalité, lié à celui de développement durable, est déjà apparu au sommet de Rio en 1992, dans la déclaration du sommet mondial de l'alimentation organisé par la FAO à Rome en 1996 et, en 1998, au comité interministériel de l'OCDE se référant aux accords de Marrakech de 1994. Si les pays neufs et peu peuplés du groupe de Cairns sont opposés à l'utilisation politique et économique de ce concept, avec l'appui des Etats-Unis, l'Union Européenne a le soutien de nombreux pays rassemblés au sein du club des "amis de la multifonctionnalité".

Le contrat territorial d'exploitation

Le CTE est un outil mis en œuvre par l'Etat pour promouvoir une agriculture durable et reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture.

C'est un contrat individuel, de cinq ans, établi entre l'Etat et l'agriculteur qui définit un projet d'exploitation et les engagements des deux parties en termes techniques et financiers. La politique de contrat rompt avec la politique de subventions compensant des handicaps et implique une négociation à bénéfices réciproques.

C'est un contrat territorial où sont associés les objectifs de l'exploitant et ceux des autres acteurs du même territoire et qui doit recréer un lien fort entre les partenaires de la société locale et les agriculteurs.

C'est un contrat territorial d'exploitation, fondé sur un projet de l'exploitant concernant toute son exploitation, assurant à la fois sa viabilité économique et la prise en compte des attentes de la société, notamment en matière d'environnement écologique, de qualité des produits et des paysages, d'emploi, d'équilibre social et culturel des territoires.

Parmi les différents territoires d'actions qui concernent l'agriculteur, deux niveaux d'organisation ont été privilégiés : le département et les territoires d'action collective définis par les groupes porteurs de projets. Le dialogue et la négociation entre les agriculteurs et les différents acteurs du monde rural s'établissent et se formalisent à ces deux niveaux :

- le projet local s'élabore en commun à partir d'un diagnostic territorial, de la définition d'objectifs partagés ou acceptés, permettant de proposer un ensemble d'actions cohérentes avec les objectifs, formant un contrat type correspondant à ce projet collectif ;
- au niveau départemental se définissent les orientations stratégiques, s'effectuent les régulations entre divers projets locaux, se prennent les décisions d'agrément des contrats types, des mesures types correspondant aux diverses actions, ainsi que des CTE passés avec les exploitants. La commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA), élargie aux différents acteurs du monde rural est un lieu de dialogue agriculteurs – société et de construction commune.

Cependant ce dispositif décentralisé est encadré à des niveaux englobants : celui de la région, lieu d'harmonisation, d'évaluation, de coordination ; celui de l'Etat, lieu d'élaboration des lois et règlements ; celui de l'Union Européenne qui établit le règlement de développement rural et valide les cahiers des charges des mesures retenues.

Bien qu'il repose en grande partie sur ces démarches collectives, le CTE est bien un contrat individuel entre l'exploitant et l'Etat. Il implique un diagnostic de l'exploitation, sur un projet personnel (ou de structure d'exploitation en commun), s'inscrivant dans les démarches collectives à travers l'adhésion à des contrats types, complété par des actions correspondant à ses objectifs spécifiques. Le contrat respecte bien l'autonomie de la décision et le projet personnel, mais s'inscrit dans des démarches de dialogue, de négociation, de

construction collective ; il suppose en outre tout un processus réglementaire, malheureusement assez lourd et complexe, qui permet la contractualisation et le financement public pour cinq ans.

Gelé en juillet 2002, le dispositif CTE a finalement été abandonné pour laisser place dans les mois qui viennent à son remplaçant, le Contrat d'Agriculture Durable (CAD). Celui-ci reprend globalement le même principe mais subit un recentrage environnemental et territorial, les domaines économique et social devenant facultatifs. Cet abandon ne remet évidemment pas en cause les différents programmes de recherche entamés sur le sujet ; au contraire, ces programmes prennent une importance particulière dans l'optique de mise en place prochaine des CAD.

Dispositif français, le CTE concernait également les DOM insulaires, départements qui possèdent des particularités très spécifiques.

1.1.2. Particularités des DOM insulaires

De par leur situation géographique et leur histoire les DOM insulaires, et plus particulièrement la Réunion et la Guadeloupe, ont des caractéristiques qui les différencient des autres départements français. Ces caractéristiques sont le résultat d'une histoire marquée par l'économie de plantation et, plus récemment, par l'intégration à l'espace européen et la promotion de processus de développement régional. L'activité agricole s'exerce dans un milieu écologique varié et fragile et un contexte socio-économique marqué par un fort niveau de soutien de la part de l'Etat français et de l'Europe, une place encore privilégiée accordée aux filières d'exportation, une dépendance alimentaire forte vis-à-vis de la métropole et l'importance de la pluriactivité.

Concernant le modèle agricole à promouvoir, il existe une réelle difficulté de construction d'un consensus entre deux grandes conceptions qui s'opposent :

- d'un côté, l'administration et les agriculteurs spécialisés soutiennent une intégration forte avec la métropole et une régulation de la production basée sur une politique d'exportation des produits agricoles et d'importation des denrées alimentaires ;
- de l'autre, certaines organisations de producteurs et associations de consommateurs défendent un recentrage sur la région et l'orientation de la production vers la satisfaction de la demande locale.

C'est dans ce contexte qu'intervient la LOA de 1999, qui représente une rupture dans les logiques d'appui au développement. L'objectif du projet "Modèle de développement et identité des territoires dans les DOM insulaires" est donc de comprendre en quoi la prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture (par exemple ses fonctions environnementales et sociales dont les expressions sont particulièrement fortes dans les DOM insulaires) peut permettre de dépasser l'opposition précédemment indiquée en favorisant une meilleure articulation entre filière et territoire.

1.2. Présentation de l'agriculture Guadeloupéenne

1.2.1. Les principales caractéristiques de la Guadeloupe

1.2.1.1. Cadre géographique²

Une entité géographiquement éclatée

Région monodépartementale située au cœur de l'arc des Petites Antilles et à 7 000 km de la France, la Guadeloupe est un département français d'outre-mer depuis 1946.

C'est la plus vaste île des Petites Antilles dans l'archipel des Caraïbes. Elle regroupe un archipel de huit îles habitées, les deux principales étant la Basse-Terre (950 km²) et la Grande-Terre (570 km²) reliées par un étroit bras de mer (la Rivière Salée).

Les autres dépendances sont : Marie-Galante (150 km²), les deux îles des Saintes (14 km²), la Désirade (25 km²), Saint-Martin (50 km²) et Saint-Barthélemy (24 km²), soit un territoire d'une superficie totale d'environ 1 780 km² (Carte 1).

Des principes d'unité

Ils concernent :

- Son intégration géographique à l'arc des Petites Antilles.
- Son appartenance à la zone climatique tropicale avec son alternance entre le Carême (ou saison sèche) de décembre à avril caractérisé par un taux d'humidité relativement faible et l'hivernage (ou saison humide) de juillet à octobre caractérisé par des températures et des pluies plus élevées. Les températures oscillent entre 26 et 32 °C.

Des éléments de diversité

L'archipel guadeloupéen offre une très grande diversité de milieux naturels et de paysages :

- Diversité du sous-sol opposant la Basse-Terre et les Saintes (plus récentes, de type volcanique avec des sols ferrallitiques ou volcaniques) à la Grande-Terre et à Marie-Galante (plus anciennes, calcaire).
- Diversité du relief différenciant les deux îles principales : Basse-Terre montagneuse avec le massif de la Soufrière (1 467 m) et Grande-Terre, sans grand relief (point culminant à 326 m).
- Diversité de la pluviométrie opérant un contraste fort entre les sommets de Basse-Terre (précipitations moyennes aux environs de 4 000 mm/an) et les autres composantes du territoire régional (moins de 1 750 mm/an).
- Diversité des couvertures du sol, à l'origine d'une palette diversifiée d'espaces naturels ou agricoles.

1.2.1.2. Caractéristiques économiques et sociales

Avec environ 450 000 habitants, la Guadeloupe est un département de moyenne importance au niveau national en terme de population, bien que sa densité soit plus de 2,5 fois supérieure à la densité moyenne de la France métropolitaine. La population guadeloupéenne est jeune : les moins de 30 ans représentent 45 % de la population.

² Région Guadeloupe. Le pays de l'Archipel – Schéma d'Aménagement Régional, Février 2000

Le produit intérieur brut régional (PIBR) de la Guadeloupe est de l'ordre de 5 milliards d'euros, soit environ 12 000 euros par habitant. Ce revenu, vraisemblablement sous-évalué compte tenu de l'économie informelle (très présente en Guadeloupe), est inférieur de 44 % à celui observé pour la France entière. En 1980, il était inférieur de 66 % (IEDOM, 2002).

Le département relève des mêmes lois que la métropole mais bénéficie de dispositions particulières, notamment fiscales, qu'il conserve dans le cadre de l'Union Européenne en tant que région ultra périphérique (RUP). Sa richesse est essentiellement constituée des services et du commerce (79 % de la valeur ajoutée totale de l'économie du département, contre 72 % au niveau national), du fait de l'importance de l'administration et du développement du tourisme. Le secteur agricole, lui, perd du poids alors que l'industrie ne se développe guère.

Très dépendante des transferts publics et des aides européennes, l'économie de la Guadeloupe reste une économie de consommation : si leur revenu moyen est inférieur à celui de la métropole, le taux d'épargne des ménages guadeloupéens se situe bien en dessous du niveau national.

Cette économie peu dynamique crée peu d'emplois, aussi le chômage et la précarité se développent davantage qu'en métropole. Ainsi le taux de chômage se situe à 23,6 %, même s'il convient de pondérer ce chiffre par le poids des activités non déclarées, qui occupent une place non négligeable. De même, malgré un niveau de vie plus élevé que celui de certaines îles de la Caraïbe, un guadeloupéen sur six vit en dessous du seuil de pauvreté, soit 68 500 personnes.

Les différences structurelles avec le reste de la zone euro sont à l'origine d'une intervention de l'Union européenne, à la Guadeloupe comme dans les autres RUP (autres DOM, Açores, Madère et Canaries), au travers des Fonds structurels.

Les difficultés économiques de l'île pourraient se résumer ainsi :

- Un déséquilibre des échanges aussi bien avec la métropole qu'avec l'étranger, qui se traduit par un déficit important de la balance commerciale de plus d'1,5 milliard d'euros.
- Une architecture économique fondée essentiellement sur deux piliers : le tourisme, secteur à fort potentiel de développement (sa contribution à l'économie de l'île est évaluée à 11 %), et l'agriculture.

1.2.2. Histoire : la structure sociale

Il existe très peu de données sur l'histoire de l'agriculture guadeloupéenne. Néanmoins les ouvrages de Guy LASERRE³ et Marie-Françoise ZEBUS⁴ fournissent quelques éléments importants à ce sujet, permettant de comprendre la structure sociale actuelle.

L'étude de l'évolution des structures de production est notamment intéressante : trois périodes distinctes vont conduire à la transformation des habitations en petites propriétés.

La période pré esclavagiste

Les premiers colons débarqués au cours du 17^{ème} siècle avaient très peu de moyens pour mettre en valeur les terres. Avec une force de travail essentiellement familiale et des outils très rudimentaires, l'étendue des surfaces cultivées était très faible.

³ LASERRE G. *La Guadeloupe étude géographique*, 1961.

⁴ ZEBUS MF. *Paysannerie et économie de plantation. Le cas de la Guadeloupe 1848-1980*, 1999.

Les cultures de rente étaient privilégiées afin de permettre des échanges avec l'Europe (alimentation et outil de travail), même si les cultures de subsistance étaient pratiquées. Il y avait donc peu ou pas de possibilité d'accumulation de capital pour ceux qui formaient la paysannerie.

La période esclavagiste

La deuxième moitié du 17^{ème} siècle, avec l'afflux de la main-d'œuvre servile et des capitaux, aboutit à la mise en œuvre de l'économie de plantation. Les "petits blancs", premiers colons de la période pré esclavagiste, sont contraints d'abandonner leurs terres face à la spéculation foncière et aux difficultés économiques concomitantes à la crise du tabac. L'exode se fait vers les terres marginales difficiles à mettre en valeur, dont la faible accessibilité et la topographie accidentée interdisent la culture de la canne à sucre. Il s'ensuit un déplacement des petites exploitations des zones de plaine vers les zones d'altitude. Cette différenciation caractéristique de la structure foncière des exploitations persiste actuellement.

Cependant les habitations sucrières avaient en leur sein des petites exploitations de cultures vivrières : les "jardins à nègre". Les propriétaires concédaient aux esclaves des parcelles non cultivées pour la culture de vivres nécessaires à l'habitation. Cette disposition permettait aux planteurs de s'affranchir des charges alimentaires vis à vis des esclaves.

La période post esclavagiste

L'abolition de l'esclavage en 1848 accentue la différenciation entre agriculture de plaine faite de monoculture cannière et agriculture de montagne surtout constituée de cultures de café, de cacao et de vivres en ce milieu du 19^{ème} siècle.

Les "jardins à nègre" et les cases sur les grandes habitations encouragent d'une certaine manière les anciens esclaves à rester sur les domaines, mais les conditions de mise en valeur ont changé. Le colonat partiaire régît désormais le lien entre anciens maîtres et nouveaux libres : en contrepartie de la mise à disposition de la case, de 1 à 2 ha de terres marginales et l'autorisation de libre pâture, les nouveaux colons devaient se soumettre à l'obligation de livrer leur production à l'habitation et supporter un prélèvement allant jusqu'à la moitié de la récolte. Des conditions aussi défavorables ont poussé de nombreux anciens esclaves à devenir propriétaires. Certains ont acheté des lopins aux grands propriétaires (qui étaient motivés par des besoins financiers et le désir de fixer une ressource en main-d'œuvre à proximité des habitations), mais l'occupation sans titre est dans l'ensemble devenue majoritaire. Les surfaces cultivées sont alors faibles, inférieures à 1 ha, et supportent surtout des vivres.

Les crises sucrières de la fin du 19^{ème} siècle jusqu'au début du 20^{ème} siècle vont libérer des terres en provenance des faire-valoirs directs des usines centrales et des habitations sucrières et autorisent ainsi les installations de nouveaux petits propriétaires. Cette politique de lotissement a notamment été menée par le Conseil Général qui, dès 1880, achète des terres appartenant aux anciennes habitations sucrières ; elle aboutit à l'installation de petits propriétaires sur des surfaces de 1 à 2 ha.

La dernière phase de grande évolution des structures de production débute dans les années soixante avec la crise du secteur sucrier qui oblige les usiniers à abandonner progressivement la culture de la canne à sucre et à distribuer leurs terres. Cette distribution se fait au bénéfice des travailleurs agricoles sur des surfaces restreintes (par réforme foncière ou colonat), ou de propriétaires plus aisés dans les plaines du Sud Basse-Terre sur des surfaces allant de 20 à 100 ha. Ces dernières étendues vont dès lors constituer de grandes exploitations bananières.

Face à la crise du secteur sucrier et la spéculation foncière qui menaçait les terres agricoles la réforme foncière a été, économiquement et socialement, un élément important

pour le maintien de l'activité agricole (notamment sucrière). Mise en place par les pouvoirs publics au début des années 80, elle visait à protéger le potentiel cannier pour approvisionner les usines, à préserver la destination agricole du foncier cédé, et à favoriser la promotion sociale des petits colons et des ouvriers agricoles des domaines vendus. La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) a donc acheté, en 1981, 10 675 ha pour 121 millions de francs. Lorsqu'elles n'étaient pas exploitées, soit en faire-valoir direct avec des salariés (3600 ha), soit en colonat partiaire par 2600 colons (5600 ha), ces terres étaient couvertes de forêts ou de friches.

Sur les terres consacrées à l'exploitation agricole (6536 ha) trente-huit GFA ont été constitués (Document 1) regroupant 702 lots d'une surface moyenne de 9 ha, sur lesquelles ont été installés des agriculteurs, la plupart sans aucune formation agricole. Grâce à l'obligation de consacrer 60 % des terres en catégorie 1 et 2 à la canne à sucre, les GFA produisent actuellement environ 30 % de la canne de la Guadeloupe (Bidet, 2001).

La réforme foncière a donc contribué à la sauvegarde de la canne à sucre en Guadeloupe, tout en créant une population d'agriculteurs sans formation et manquant souvent de professionnalisme. Une analyste dira d'ailleurs : "on peut penser que le désir d'accession à la propriété est plutôt un désir de sécurité, d'assurance, qu'une envie de se consacrer principalement à l'agriculture" (Zebus, 1999).

Ce rapide historique était nécessaire pour comprendre la structure sociale sur laquelle s'appuie l'agriculture guadeloupéenne. Voici, en résumé, ce qu'il faut retenir des différents enjeux sociaux à prendre en compte lors de la recherche :

- La prédominance historique de l'industrie cannière et de l'agroexportation sur l'agriculture reste très présente idéologiquement et limite fortement toute réflexion alternative.
- Le désir de sécurité, d'assurance est souvent assouvi par l'accession à la propriété, ce qui explique une gestion des exploitations particulière :
 - le foncier est très largement perçu comme un patrimoine avant d'être un outil de production,
 - la pluriactivité est très répandue, et souvent associée à un système de production combinant canne à sucre et jardin créole (ou maraîchage),
 - les agriculteurs ont un comportement généralement opportuniste et individualiste.

1.2.3. Situation actuelle : une agriculture d'exportation basée sur la canne et la banane

1.2.3.1. *Présentation générale*⁵

Le climat, les sols fertiles et l'absence de minerais ont conféré à la Guadeloupe sa vocation agricole que l'époque coloniale a voulu d'abord sucrière, voire caféière.

L'agriculture guadeloupéenne repose sur deux productions : la canne à sucre et la banane. La banane (5 000 ha) représente 17 % de la Production Agricole Finale (PAF) ; la filière canne-sucre-rhum (14 000 ha) reste la deuxième activité agricole du département (14 % de la PAF).

⁵ D'après : DOCUMENT Unique de Programmation (DOCUP) 2000-2006 ; Recensement Agricole 2000 ; SORET O. *La politique régionale en matière agricole. Des moyens financiers et des outils d'accompagnement.* Septembre 2001

Cette agriculture souffre de quatre faiblesses principales que l'on pourrait résumer ainsi :

a- des structures encore inadaptées

Les superficies agricoles utilisées régressent et se stabilisent autour de 41 600 ha (RGA 2000) contre 46 740 ha en 1989. Les terres agricoles abandonnées sont parfois rapidement gagnées par l'urbanisation.

La main-d'œuvre des exploitations agricoles ne cesse de diminuer, cette baisse affectant toutes les catégories (exploitants, salariés...). Entre 1989 et 2000, le nombre d'unités de travail annuel (UTA) baisse de plus d'un tiers pour les chefs d'exploitations, et arrive à 6250. Plus d'un tiers des exploitants sont pluriactifs, et le nombre d'installations de jeunes reste faible (25 à 30 par an depuis la fin de la réforme foncière en 1994).

Les exploitations sont "atomisées" : la taille moyenne des exploitations est de 3,4 ha, 71% des exploitations ont une taille située entre 1 et 9 ha, et elles représentent en tout 64 % de la Surface Agricole Utile (SAU). On dénombre moins de 1000 comptabilités tenues régulièrement. La faible taille des exploitations limite les possibilités de rotation culturale ou de diversification des produits. Les exploitations de taille moyenne (8 à 15 ha) sont pour les trois quarts de formation récente car issues de la réforme foncière.

Les investissements sont le plus souvent financés par la trésorerie, et les structures économiques demeurent fragiles. Dans le secteur bananier par exemple, l'endettement des producteurs pose problème et est l'objet d'aides spécifiques (Banadif).

b- une fragilité des filières traditionnelles

La filière banane, principale source d'emplois, rencontre de grandes difficultés : niveau d'endettement élevé des planteurs, tendance à la disparition des petites exploitations, fin programmée des tarifs et quotas préférentiels, maîtrise technique inégale, fortes craintes environnementales liées aux pesticides et engrais (utilisés en grande quantité), pollutions des eaux de captage de plus en plus médiatisées, successions monoculturelles,... Non seulement ces difficultés posent des problèmes au niveau de l'insertion de l'agriculture dans la société, mais en plus, associées à des rendements très moyens (18 à 20 t/ha pour un potentiel de 50 à 60 t/ha) elles limitent fortement la viabilité économique et la transmissibilité des exploitations (Dulcire, Cattan, 2002).

La canne à sucre se maintient sur une superficie de 14 000 ha et concerne presque 5000 exploitants, produisant à 95 % pour les deux unités sucrières encore existantes en Guadeloupe. Elle demeure la production la mieux adaptée aux conditions locales et offre les meilleures garanties de revenu et de débouchés. Elle contribue au maintien des espaces ouverts verts qui font partie du patrimoine de la Guadeloupe.

Ajoutons qu'au cours de la dernière décennie, les phénomènes climatiques n'ont pas épargné ces deux productions dominantes, avec notamment des sécheresses (1991, 1994, 1997/1998, 2001, 2003) et des cyclones (1989, 1994, 1995, 1996, 1998) qui se sont succédés avec un impact plus ou moins fort. En association avec les autres difficultés (économiques, commerciales), le résultat est qu'entre 1989 et 2000, les soles bananière et cannière ont diminué respectivement de 32 et 16 %.

Cependant malgré les problèmes existant, la canne et la banane demeurent les deux piliers de l'économie agricole du département, et leurs marges de progression en terme de productivité restent importantes.

c- un potentiel sous-exploité des filières de diversification

L'élevage, à l'exception du secteur de l'aviculture, est en situation de crise profonde à cause de l'échec des organisations de producteurs et la situation des abattoirs dont la modernisation a pris du retard.

Les productions végétales autres que la banane et la canne représentent près de 40 % de la valeur de la production agricole. Elles sont essentiellement destinées au marché local et ne couvrent qu'une partie des besoins. Le melon et les productions florales sont les seuls produits de diversification ayant pu conquérir des débouchés significatifs à l'exportation.

Le développement de ces cultures de diversification est entravé par l'âge relativement élevé des agriculteurs (l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 51 ans, et les plus de 60 ans représentent 29 % des exploitants), l'inorganisation des filières, l'absence d'encadrement technique, des coûts de production élevés et un marché local exigu (les filières subissent de plein fouet la concurrence des pays de la Caraïbe et de l'Europe).

Le secteur de la transformation utilise quant à lui peu de produits issus de l'agriculture locale, en raison de prix élevés par rapport à la concurrence extérieure et d'une offre faible.

d- des difficultés liées à la ressource en eau

Les niveaux actuels des équipements d'irrigation freinent les possibilités de développement de nouvelles cultures de diversification. En 2000, 5 510 ha ont été irrigués pour une superficie irrigable de 6 200 ha (soit seulement 5 % de la SAU).

Les principales cultures irriguées sont en premier lieu la canne (1 724 ha), puis la banane (1 377 ha) et les prairies naturelles (1 029 ha).

Conclusion

L'activité agricole en Guadeloupe est incontestablement en crise. Elle est handicapée par l'absence d'équipements d'irrigation, et soumise à la concurrence pressante des autres usagers de l'espace pour le foncier. Alors que ses filières traditionnelles sont en difficulté et se posent des questions sur leur avenir, les productions de diversification peinent à se développer et à s'organiser. Cependant l'agriculture reste essentielle pour l'économie insulaire, ce qui justifie les moyens financiers considérables mis en œuvre pour la soutenir.

1.2.3.2. Les aides de la politique agricole en Guadeloupe

Il existe une multitude de mesures d'aides prévues pour le soutien et le développement de l'agriculture en Guadeloupe. En effet, de par son intégration dans l'Union Européenne en tant que région ultra périphérique, la Guadeloupe bénéficie des fonds structurels européens et est éligible aux aides pour les régions en retard de développement. Les différentes aides peuvent être classées suivant différents critères : le tableau n°1 les présente en fonction de l'organisme bailleur de fonds intéressé.

En raison de l'implication des différents partenaires et du volume des crédits disponibles, le Document Unique de Programmation (DOCUP) est l'élément principal de l'ensemble du dispositif d'aide mis en place pour assurer le développement de l'agriculture en Guadeloupe. Il mérite donc qu'on y prête une attention particulière.

Les objectifs du DOCUP sont décrits dans un programme pluriannuel de développement. D'une durée de sept ans, il fait le diagnostic d'une situation, indique les pistes à suivre pour développer une région et le montant de l'aide européenne. 808,5 millions d'euros ont été attribués à la Guadeloupe dans le cadre de l'Objectif 1 (région en retard de

développement). Le plan de développement 2000-2006 est placé sous le triple signe du développement durable, de l'emploi et de la responsabilité.

Concernant le volet agricole, les objectifs ont été fixés afin de remédier aux difficultés rencontrées en Guadeloupe :

- conduire une politique d'amélioration de l'exploitation agricole
- renforcer les filières traditionnelles et étendre la diversification
- développer les industries et les ateliers agroalimentaires
- maîtriser la ressource en eau
- développer l'irrigation

1.2.3.3. Les organismes d'accompagnement

Il convient ici de faire un point rapide sur les différents organismes du monde agricole, susceptibles d'être (ou d'avoir été) concernés par tout le dispositif CTE, que ce soit au niveau de la construction ou de l'application.

Sans revenir sur les partenaires "classiques" (Direction de l'Agriculture et de la Forêt, Chambre d'Agriculture, Conseil Régional, Conseil Général, Direction Régionale de l'ENVironnement,...) on constate une sectorisation des organismes d'encadrement, associée à la sectorisation de la production.

Pour la banane

Jusqu'en 1998 l'appui technique était essentiellement fourni par les techniciens des maisons d'exportation.

Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Agro-service a été mis en place en juillet 1999 à l'initiative de la DAF et du CIRAD, et jusque récemment on trouvait à sa tête des ingénieurs de cet organisme. Il a pour mission d'apporter un accompagnement continu et individualisé, tant sur le plan technique qu'économique, surtout pour les planteurs ayant bénéficié de l'aide au désendettement. Il est censé porter aux planteurs le suivi et l'appui technique nécessaires pour augmenter les rendements tout en garantissant les exigences de qualité que les groupements n'ont pas pu ou su leur donner.

Les deux groupements bananiers existant en Guadeloupe sont Karubana (76 % du tonnage total et 68 % des planteurs) et Banagua (24 % du tonnage et 32 % des planteurs). Ces Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) sont chargées de la centralisation de la production et de la gestion des comptes de vente des planteurs. Elles sont souvent critiquées par ces mêmes planteurs, qui leurs reprochent le manque de transparence dans leur fonctionnement, leur gestion, leur connivence avec certains fournisseurs ou maisons d'exportation.

Pour la canne

Les SICA cannières ont été mises en place dans le cadre du "Plan Mauroy" de 1983, avec un objectif précis : restructurer la filière canne, réorganiser la production, en offrant aux petits planteurs les services d'une structure-relais. Les exploitants canniers peuvent ainsi produire sans se soucier du financement et sans qu'il soit un frein, les SICA tenant pour les planteurs le rôle d'une banque. La Guadeloupe compte quatre SICA cannières, une par bassin de production (nord Grande-Terre, centre et sud Grande-Terre, nord Basse-Terre et Marie-Galante). Ces SICA ont cinq grandes missions : outre l'encadrement technique, elles s'occupent de l'approvisionnement des exploitants en intrants, du préfinancement des opérations de l'intercampagne (replantation des parcelles, labours, etc.), de la gestion d'un fichier-planteurs en collaboration avec la DAF, et de la redistribution des aides publiques.

La SAFER a quant à elle une position spécifique. Son service Assistance Technique suit toutes les exploitations issues de la Réforme foncière, donc majoritairement des producteurs de canne. Il ne possède pas cependant un point de vue limité à la culture de la canne, mais conseille les agriculteurs dans la gestion globale de leurs exploitations et anime les GFA.

Pour les autres productions

Plusieurs associations de producteurs se sont dotées de techniciens, par filières : ananas (APAG : Association des Producteurs d'Ananas de Guadeloupe), igname (UPROFIG : Union des Producteurs de la Filière Igname de la Guadeloupe), melon (Caraïbes melonniers),...

Le Schéma Directeur d'Aménagement du Parc National de la Guadeloupe, rédigé en 1995, lui confère un rôle dans le développement des activités sociales, économiques et culturelles de la Basse-Terre (zone périphérique du Parc).

1.3. Quelle place pour la multifonctionnalité en Guadeloupe ?

On l'a vu, la situation de l'agriculture guadeloupéenne n'est guère brillante : une population agricole âgée et rencontrant des difficultés pour se renouveler ; des superficies inadaptées ; une compétition très forte pour la terre et l'espace ; des difficultés financières fréquentes pour les exploitations ; un manque de professionnalisme récurrent chez les agriculteurs, associé à un fonctionnement généralement individualiste ; une pluriactivité répandue mais dénigrée par les modèles de développement ; des piliers (les filières de la canne à sucre et de la banane) en crise et faisant preuve d'une incapacité récurrente à atteindre les quotas ; des filières de diversification peu organisées et fortement concurrencées par les importations ; des équipements d'irrigation nécessaires mais peu répandus.

Ces nombreux problèmes persistent, alors même que des volumes de subventions importants sont mis à la disposition du développement de l'agriculture en Guadeloupe. Ce paradoxe a notamment été relevé par un acteur local au cours d'une étude qui fait apparaître les deux points suivants :

- le secteur agricole utilise en réalité très peu des enveloppes mises à sa disposition ;
- l'intervention en milieu rural ne peut se limiter au seul volet financier (Soret, 2001).

Le modèle de développement en vigueur jusque-là en Guadeloupe paraît donc avoir atteint plusieurs de ses limites. Devant un tel constat la nouvelle LOA paraît constituer à première vue une alternative intéressante. Non seulement par la reconnaissance et la promotion du caractère multifonctionnel de l'agriculture, mais également par la logique de mobilisation des différents acteurs du territoire (y compris les agriculteurs) en vue d'un raisonnement collectif et d'une construction concertée du cadre d'action.

Le CTE et son successeur, le CAD, peuvent ainsi apporter une solution à de nombreux problèmes cités ci-dessus en instaurant chez le plus grand nombre d'acteurs du monde agricole une dynamique collective de promotion d'une agriculture viable, créatrice d'emplois, insérée socialement, respectueuse de l'environnement, pourvoyeuse de produits de qualité.

1.4. Démarche méthodologique

1.4.1. Problématique

L'application de la nouvelle LOA en Guadeloupe, on l'a vu, laissait supposer des résultats intéressants au niveau du développement d'une agriculture durable. Les CTE ont été mis en place à partir de l'an 2000, et plusieurs dossiers ont été signés jusqu'à l'arrêt définitif du dispositif mi-2002.

Une étude sur les changements induits par les CTE dans les exploitations est donc nécessaire afin d'évaluer l'impact réel de ce dispositif chez les signataires, et éventuellement faire des propositions pour la mise en œuvre prochaine des CAD.

La question centrale de mon étude sera donc :

Quels sont les changements techniques, économiques et sociaux induits par les CTE chez les agriculteurs, et dans quelle mesure ces changements contribuent-ils au développement d'une agriculture multifonctionnelle ?

1.4.2. Hypothèses

Il y a trois hypothèses de travail qui vont être testées tout au long de l'étude :

1) Les CTE ont favorisé le développement d'une agriculture multifonctionnelle.

Je suppose tout d'abord que tous les contrats signés s'inscrivent pleinement dans l'optique de promotion d'une agriculture multifonctionnelle, c'est-à-dire viable, créatrice d'emplois, insérée socialement, respectueuse de l'environnement et pourvoyeuse de produits de qualité.

2) Les CTE ont instauré une dynamique de réflexion et de communication entre les différents acteurs.

Je suppose également que les effets de la mise en place des CTE en Guadeloupe ne sont pas limités aux seules exploitations mais qu'ils concernent aussi le reste du monde agricole, et qu'ils dépassent les seuls aspects techniques.

3) Les changements apportés par les CTE diffèrent selon les filières.

On peut penser à priori qu'il existe un "effet filière" dans l'appropriation d'instruments nouveaux qui, comme le CTE, sont en partie basés sur des organisations de producteurs. Dans un contexte Guadeloupéen avec une forte sectorisation par filières on peut plus particulièrement supposer que les deux filières principales, canne et banane, étaient les mieux préparées à mettre en place des CTE et se sont donc approprié le dispositif de manières différentes.

1.4.3. Démarche

1.4.3.1. Choix des exploitants enquêtés

Avec 85 CTE signés en Guadeloupe, l'enquête ne pouvait être exhaustive. J'ai donc dû effectuer une première distinction suivant les types de CTE (au nombre de trois). Dans chacun de ces groupes j'ai ensuite effectué un zonage géographique afin de couvrir tout le territoire, et une distinction suivant les porteurs de projets.

Le choix final s'est fait en fonction des disponibilités des agriculteurs, en essayant dans la mesure du possible de respecter au niveau des enquêtes la proportion de contrats signés à l'intérieur de chacun des groupes définis ci-dessus.

1.4.3.2. Contenu des enquêtes

Pour éviter de rester limité aux changements techniques, les enquêtes étaient centrées sur la compréhension des raisons d'adhésion des exploitants. Les différents changements imposés par le cahier des charges des mesures choisies étaient ensuite recensés avec les problèmes survenus, puis les modifications et créations de liens sociaux et organisationnels étaient abordés. Enfin le point de vue et l'analyse des enquêtés sur le sujet, la pertinence du CTE, les améliorations à apporter... constituaient des éléments importants de l'étude.

Le guide d'entretien utilisé se trouve en annexe 2.

PARTIE II : RESULTATS

2.1. La mise en oeuvre des CTE

Les informations contenues dans ce paragraphe proviennent, sauf indications contraires, des notes de travail de M. Dulcire et E. Chia suite aux entretiens qu'ils ont réalisé en mars 2003 auprès des différents acteurs et institutions du monde agricole en Guadeloupe. Elles sont complétées par les informations que j'ai recueillies auprès des agriculteurs et dans les dossiers des CTE que le CNASEA m'a permis de consulter (annexe 3).

2.1.1. Construction d'un CTE – type départemental

A l'inverse de la Martinique, qui s'est portée volontaire dès 1998 pour être un département pilote quant à la réflexion sur les CTE et faire partie de la période de préfiguration des CTE, le dispositif a mis du temps à démarrer et à être compris en Guadeloupe. La Chambre d'Agriculture et la DAF n'ont donc pas bénéficié, comme leurs homologues Martiniquaises, d'une phase de réflexion préalable à la mise en place de ce nouvel outil. Lorsque la pression politique s'est accrue, la construction s'est donc faite dans l'urgence et a donné naissance à un CTE très particulier.

Un démarrage laborieux

Ce lent démarrage est considéré par certains acteurs du développement comme une étape normale de réflexion devant un outil totalement nouveau. Pour d'autres il provient de l'administration de la DAF chargée de mettre en place ce dispositif et des organisations professionnelles agricoles qui n'ont mené aucune réflexion cohérente sur le développement, ces dernières montrant un déficit en terme de propositions et une incapacité à contrebalancer les administrations (Duféal, 2001). Quoi qu'il en soit, il apparaît très clairement dans les rapports d'entretiens qu'au moment de la construction du CTE peu d'acteurs avaient assimilé la complexité et l'esprit du dispositif.

A ce sujet l'attitude d'un syndicat, l'Union des Paysans de la Guadeloupe (UPG), a été très révélatrice. En effet, dès leur assemblée générale de 1991 ils se fixent des objectifs (casser la structure d'agriculture coloniale, produire pour le marché intérieur, promouvoir l'agriculture familiale, le respect de l'environnement, la notion de système de production,...) qui se révèlent aujourd'hui être majoritairement en accord avec la notion de multifonctionnalité associée aux CTE. Ils estiment d'ailleurs que le contenu du CTE "cadre parfaitement" avec leurs orientations. Ce syndicat minoritaire aurait donc pu être un interlocuteur privilégié et un élément moteur pour la mise en place et l'application du dispositif en Guadeloupe mais, par manque de communication et probablement aussi de légitimité vis-à-vis de l'administration, il ne s'est pas engagé à l'époque dans la construction des CTE.

Ce manque d'implication des acteurs se trouve être assez généralisé, et concerne notamment la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN). Présente aux Comités Scientifiques et Techniques (CST) et aux CDOA, sa participation à la construction du contrat-type a néanmoins été relativement faible alors que l'environnement est un des éléments principaux du dispositif. Cette carence peut expliquer en partie le fait que l'environnement soit très peu présent dans le contrat type guadeloupéen.

Une construction dans l'urgence...

L'incompréhension initiale, le manque d'information et de sensibilisation des acteurs du développement agricole, mais aussi l'absence de méthodes de diagnostic et d'élaboration de projets territoriaux sont des causes pouvant expliquer le manque d'implication observé dans la construction du contrat type. Cette difficulté à assimiler un dispositif complexe et novateur se retrouve chez la majorité de ceux qui auraient pu être des porteurs de projets collectifs.

La combinaison de ce manque de dynamisme et de la pression politique a conduit à une construction dans l'urgence, caractérisée par l'absence totale de diagnostic territorial et de dynamique collective.

En effet, avec du recul la majorité des acteurs du développement reconnaissent que la mise en œuvre des CTE a été mal conduite : chaque organisme ou organisation professionnelle a fait des propositions sectorielles sans diagnostic préalable et sans se préoccuper des attentes des acteurs de base que sont les agriculteurs (Govindin, 2001).

Les propositions de ces différents acteurs sont généralement restées limitées à une ou deux mesures concernant leur domaine d'activité. Le résultat a été la création d'un unique contrat type départemental, composé de mesures toutes facultatives et n'ayant généralement aucun lien entre elles. On peut donc craindre naturellement la perte du caractère incitatif du CTE, essentiellement au niveau du respect de l'environnement où le phénomène serait accentué par la non implication de la DIREN.

...pour un contrat type partiellement utilisé

Le manque d'implication de la profession lors de la construction du CTE se retrouve notamment dans le choix des mesures effectuées : beaucoup de mesures agro-environnementales (MAE) intégrées au contrat type n'ont pas été utilisées par les agriculteurs dans leurs CTE.

En effet, le contrat type définitif (Préfecture de la Région Guadeloupe, 2001) comprend 35 mesures, dont seulement 7 sont réellement spécifiques à la région. Au final, suite à l'arrêt des CTE le bilan est évocateur : parmi les 85 CTE signés en Guadeloupe, seules 11 mesures ont intéressé les agriculteurs signataires, dont 4 régionales (tableau 2).

2.1.2. Une mise en œuvre sectorisée

Après la phase de construction a commencé celle du montage des dossiers individuels, à partir de l'été 2000. Elle a été menée essentiellement par quatre organismes : le GIE Agro-service, la SAFER, la Chambre d'Agriculture et le CNASEA. Le tableau 3 croise les dates de signature des 85 dossiers montés en Guadeloupe avec les porteurs de projets.

On constate tout d'abord qu'au niveau des porteurs de projets, le GIE Agro-service et la SAFER sont les deux principaux artisans de la diffusion du CTE chez les exploitants agricoles. A eux deux ils ont monté plus des deux tiers des CTE signés.

Au niveau des dates de signature, on observe l'évolution suivante : plus on progresse dans le temps plus le nombre de dossiers signés par le préfet est élevé (il convient en effet de mettre à part les onze dossiers signés en mars 2003, déposés durant la période transitoire suivant le gel des CTE mi-2002). La raison en est très vraisemblablement une assimilation croissante du dispositif par les porteurs de projets.

De plus, on constate que jusqu'à la fin de l'année 2001 l'essentiel des CTE a été monté par le GIE Agro-service. Ce n'est qu'à partir de 2002 (juste avant le gel des CTE) que l'on voit apparaître de nombreux dossiers venant des trois autres organismes. L'explication de cette implication immédiate du GIE Agro-service provient, d'après les acteurs interrogés, de la pression politique incitant à signer des contrats : exercée sur la DAF, elle a été transmise en

premier lieu au GIE Agro-service. Les autres organismes (SAFER, Chambre d'Agriculture, CNASEA, APAG, SICA cannières,...) n'avaient pas de tels impératifs et, pour ceux qui ont vu un intérêt dans le CTE, ils ont mis plus de temps à s'adapter à l'outil. Les producteurs de banane ont donc été plus nombreux à bénéficier du dispositif.

Si l'on regarde maintenant plus en détail la composition des 85 CTE de la Guadeloupe, on voit ressortir 2 catégories homogènes et prédominantes : les CTE concernant les producteurs de banane, que l'on qualifiera dans la suite de CTE "banane", et les CTE signés par des bénéficiaires de la réforme foncière, que l'on nommera CTE "GFA". En dehors de ces deux catégories : une dizaine de CTE très divers, que l'on regroupera sous le terme de CTE "individuels".

- CTE "banane" : cette catégorie est constituée par les 36 dossiers montés par le GIE Agro-service et par un autre dossier monté par le CNASEA, concernant également un producteur de banane. Comme indiqué précédemment, le montage de ces dossiers a été majoritairement fait sous la pression de la DAF. Au final, avec 37 CTE signés les producteurs de banane ont donc été de grands bénéficiaires du dispositif.
- CTE "GFA" : cette catégorie comprend tous les dossiers présentés par la SAFER (26), dix des douze dossiers montés par la Chambre d'Agriculture et un dossier venant du CNASEA.
- CTE "individuels" : ces CTE ne rentrent dans aucune des deux catégories précédentes et n'ont généralement pas de point commun entre eux. Ils sont essentiellement portés par le CNASEA.

Une étude plus approfondie de chacune de ces catégories sera faite par la suite.

Notons ici une observation intéressante : aucune des SICA cannières n'a monté de CTE, alors même qu'elles ont une mission d'encadrement technique. Comme pour la filière banane, ce deuxième pilier de l'agriculture guadeloupéenne avait pourtant une organisation et un encadrement technique suffisants pour tirer profit du dispositif CTE, la multifonctionnalité offrant une alternative de développement intéressante pour un secteur en crise. Pour l'UDCAG, la SICA cannière du Nord Basse-Terre, ce déficit d'engagement provenait d'un manque de temps, de moyens et de compétences, les techniciens étant spécialisés dans la culture de la canne à sucre.

On en arrive donc à un constat étrange. Comme on pouvait le supposer, en Guadeloupe les CTE ont été signés essentiellement par des producteurs de canne et de banane, les deux productions dominantes de l'île. Cependant, pour la filière canne-sucre-rhum ce bénéfice est venu indirectement, au travers des agriculteurs issus de la réforme foncière (presque tous producteurs de canne à sucre), grâce à l'engagement de la SAFER. On observe donc dès à présent l'importance de l'implication de l'encadrement technique dans la diffusion d'un outil comme le CTE auprès d'un groupe d'agriculteurs.

2.2. Les CTE "banane"

2.2.1. Etude préliminaire aux enquêtes : une approche opportuniste du CTE

➤ **Présentation des CTE "banane"**

La caractéristique principale des CTE "banane" est la présence de la mesure agro-environnementale "maintien de la bananeraie pérenne d'altitude" (BPA), qui constitue la base des contrats des producteurs bananiers. Or cette mesure a une histoire originale et déterminante pour la suite de l'étude.

Comme de nombreuses autres mesures, elle a été construite sans diagnostic préalable et sans implication directe des agriculteurs. Lors de la construction du contrat type, et alors qu'il n'existait aucune mesure spécifique pour la banane, la DAF a demandé au CIRAD-flhor de produire une mesure pour les planteurs de banane, ce qu'un chercheur a fait. Il a construit, à dire d'experts, une mesure définissant une plantation pérenne de bananes en altitude, en étant conscient que dans certaines zones elle serait très difficile à tenir en raison de l'infestation en parasites. Dans cette optique il a été inclus dans le cahier des charges une obligation de "lutte raisonnée contre les parasites basée sur l'observation des symptômes", alors même que personne ne possédait à l'époque de méthodes ou références permettant une telle action. Le CIRAD-flhor, avec l'aide de financements venant du DOCUP et des SICA bananières, a donc mis en place un laboratoire ayant pour objectif de suivre et élaborer les indicateurs nécessaires. Il y a donc ici une situation paradoxale, où les planteurs impliqués dans le CTE sont tenus d'utiliser des indicateurs que leurs pratiques servent à créer...

Dès les premiers CTE signés, le CIRAD-flhor a systématiquement étudié les parcelles des agriculteurs concernés, afin de les conseiller et d'affiner sa méthode de raisonnement des pesticides. Cependant par la suite tous les planteurs signataires n'ont pas bénéficié de ces interventions, pour différentes raisons. L'une d'entre elles est que le CIRAD pensait recevoir une commande de la DAF pour continuer son travail, et celle-ci n'est jamais venue. Une autre raison est qu'à plusieurs reprises les techniciens du CIRAD n'ont pas réussi à rencontrer les exploitants, parfois malgré un rendez-vous pris... Enfin, s'il est vrai que le laboratoire fournit aux planteurs des analyses et des conseils gratuits, cette intervention n'est pas automatique. Elle l'a été pour les premiers CTE, mais désormais les bananiers doivent en faire la demande pour en bénéficier.

La mesure "collecte des gaines de banane" a été élaborée par la suite, afin de répondre également aux besoins de producteurs qui ne voulaient pas abandonner le travail mécanique (interdit avec la mesure BPA), ou qui étaient situés en plaine. Ceux-ci ne pouvaient pas raisonnablement contractualiser la mesure BPA, malgré l'absence totale de valeur-seuil associée à la notion d'altitude. En fin de compte, seuls cinq dossiers sur les 37 CTE "banane" ont été montés autour de la mesure "collecte des gaines de banane".

Concernant la subvention il existe une grande différence entre ces deux mesures : alors que l'aide associée à la mesure BPA atteint le plafond (900 €/ha/an), celle accordée pour le respect du cahier des charges de la mesure "collecte des gaines de banane" est beaucoup moins intéressante, car limitée à 69 €/ha/an.

➤ **Caractéristiques des exploitations concernées**

Avec une moyenne d'âge de 48 ans les exploitants bénéficiaires des CTE "banane" sont relativement âgés, à l'instar de la population agricole guadeloupéenne. Lorsqu'ils ont signé leur dossier, plusieurs exploitants atteignaient la limite d'âge permettant la contractualisation d'un CTE (56 ans).

Les producteurs possèdent des SAU qui varient de 3,5 à 75 hectares, majoritairement occupées par des plantations de bananes. La moitié des exploitations se situe en dessous de 10

hectares, et sept possèdent plus de 30 hectares. Les chiffres d'affaires sont compris entre 6514 et 1 016 641 euros, pour une moyenne de 206 911 euros. L'échantillon reflète donc la diversité importante que l'on trouve chez les bananiers, allant des petits producteurs familiaux aux grandes sociétés bananières.

Quelques cas de diversification sont signalés dans les dossiers CTE, mais les enquêtes ont montré par la suite qu'elle est plus répandue que ce qui est indiqué. Il semblerait que dans les dossiers seules soient signalées les productions (autres que la banane) relativement importantes en termes économiques.

➤ **Composition des CTE**

Si l'on regarde en détail la composition des CTE "banane", on constate que pour la plupart ils sont constitués exclusivement de la mesure BPA.

Cette importance se traduit tout d'abord par l'absence d'investissements dans les dossiers, que ce soit dans la partie économique et relative à l'emploi ou dans la partie territoriale et environnementale. En effet, seuls quatre dossiers parmi les 37 possèdent des investissements. La raison avancée par les responsables du GIE Agro-service est qu'à l'époque ils avaient jugé que les financements dans le cadre du DOCUP étaient beaucoup plus intéressants (subvention allant jusqu'à 75 % des investissements, contre 40 à 50 % pour le CTE). Il conviendra donc de voir quel avantage ont pu tirer des investissements ceux qui ont choisi d'en intégrer à leur dossier.

L'exclusivité de la mesure BPA se traduit également par la rareté d'autres mesures agro-environnementales (ce qui contraste avec les CTE "GFA" et "individuels", qui possèdent généralement trois ou quatre mesures agro-environnementales, voire plus). En effet, la moitié des 37 CTE "banane" ne possède que la mesure BPA, et treize autres dossiers se limitent à deux mesures agro-environnementales. En revanche, du fait de l'importance de l'aide attribuée avec la mesure BPA la subvention associée aux MAE atteint en moyenne 11 124 euros par an, et représente en moyenne 10,2 % du chiffre d'affaires de l'exploitation concernée.

Les diagnostics agri-environnementaux que l'on trouve dans les dossiers CTE portés par le GIE Agro-service sont très succincts. Ils se limitent à une description sommaire des principales caractéristiques de l'exploitation en 3-4 pages, incluant une justification rapide du choix de la mesure BPA.

Cette "pauvreté" apparente des CTE "banane", associée aux impressions d'acteurs du développement, laisse penser que la construction de ces dossiers, faite dans l'urgence par le GIE Agro-service, a consisté en l'application d'un CTE "type". Ce modèle de CTE, constitué de la mesure BPA et éventuellement d'une autre mesure agro-environnementale, aurait été appliqué dans les exploitations agricoles sans réelle démarche de projet individuel. Une première explication de cette attitude peut se trouver dans le fait que l'aide associée à la mesure BPA atteint déjà le montant maximum autorisé à l'hectare (900 €/ha/an). Il peut donc paraître superflu, financièrement parlant, de passer du temps à faire un diagnostic approfondi pour inclure d'autres mesures.

C'est un point qu'il conviendra d'éclaircir au travers des enquêtes, et il sera intéressant de voir les résultats engendrés par ces contractualisations. En effet une telle manière d'agir, si elle s'avérait exacte, peut tout à fait conduire à des résultats satisfaisants et à la promotion d'une agriculture multifonctionnelle dans les exploitations concernées.

Du fait de la pression exercée sur le GIE Agro-service au départ, on peut également se demander s'il n'y a pas eu avec le temps une appropriation grandissante du dispositif par les techniciens, ce qui aurait conduit à une utilisation de plus en plus efficace et des dossiers de plus en plus complets. Si l'on s'arrête à la composition des CTE pour évaluer cette évolution,

l'amélioration n'est que très légère (tableau 4) : on constate juste, vers la fin de l'année 2001, l'apparition de quelques dossiers comprenant trois ou quatre mesures agro-environnementales, alors que dans le même temps plusieurs dossiers avec seulement une ou deux mesures continuaient à être présentés en CDOA.

L'amélioration observée devient plus significative à partir du moment où on s'intéresse aux techniciens qui ont monté les dossiers. En effet au GIE Agro-service chaque technicien s'occupe d'une zone précise, et parmi les six dossiers CTE les plus complets, quatre ont été suivis par le même technicien. On constate donc, à ce niveau, l'importance des techniciens (et plus généralement des organismes agricoles d'encadrement) dans la diffusion du CTE.

➤ Répartition géographique

On observe une concentration dans les communes de Capesterre-Belle-Eau et Trois-Rivières, avec respectivement quinze et dix CTE signés. Viennent ensuite Saint-Claude (trois CTE), et plusieurs autres communes possédant au maximum deux CTE (Petit-Bourg, Goyave, Gourbeyre, Basse-Terre, Baillif, Vieux-Habitants, Bouillante).

Cette concentration est due en premier lieu à l'importance que revêtent certaines communes dans la production bananière. Actuellement, lorsqu'on parle de zone bananière, on associe en priorité les communes de Goyave, Capesterre-Belle-Eau et Trois-Rivières de par les surfaces plantées en banane. Parmi elles, Capesterre-Belle-Eau occupe une place prépondérante : il est donc logique de trouver dans cette commune le plus grand nombre de CTE.

Cependant, la faible quantité de CTE présents à Goyave nous indique qu'on ne peut se limiter à la seule explication de la densité de planteurs pour justifier la répartition géographique. En effet il ne faut pas perdre de vue que le GIE Agro-service a été mis en place en juillet 1999 à l'initiative de la DAF et du CIRAD-flhor, et que jusqu'à récemment on trouvait à sa tête des ingénieurs de ce même CIRAD. Or la majorité des expériences et des contacts du CIRAD-flhor se trouvent sur la commune de Capesterre-Belle-Eau : en phase de démarrage, le GIE Agro-service s'est donc tout naturellement tourné vers des planteurs qu'il connaissait déjà pour diffuser le CTE. Cette tendance a également été renforcée par la décision qu'avait prise le CIRAD-flhor de suivre les agriculteurs impliqués dans la mesure BPA afin de développer une méthode de lutte contre les parasites.

On peut voir une confirmation de l'utilisation des relations du CIRAD-flhor en regardant les dates de signature des dossiers de chaque commune (tableau 5) : les tout premiers dossiers, qui correspondaient pour les techniciens du GIE Agro-service à une familiarisation avec l'outil, ont été majoritairement montés à Capesterre-Belle-Eau. Il semblerait également que parmi les CTE présents dans les autres communes beaucoup aient été signés par des personnes proches du CIRAD-flhor et/ou des SICA bananières.

➤ Quelques reproches...

Avant de présenter le résultat des enquêtes auprès des agriculteurs, citons trois reproches qui ont été fréquemment entendus, au cours d'entretiens, discussions ou rapports d'études, concernant les CTE "banane" :

- "Les dossiers créés sont pauvres (diagnostics d'exploitations pas approfondis, peu de démarches personnalisées,...) et ne correspondent pas à l'esprit du CTE."
- "Seuls les plus gros planteurs (ceux qui ont les surfaces en banane les plus importantes) ont bénéficié de l'apport des CTE."
- "Le surcoût définissant l'aide de la mesure BPA n'est pas justifié."

Le premier reproche a été avancé par de nombreux acteurs du développement, et il est fréquemment apparu en CDOA. Un premier regard sur l'ensemble des dossiers semble le confirmer, et les enquêtes apporteront d'autres informations à ce sujet.

Le second reproche est très vraisemblablement lié au mode de diffusion du CTE choisi par le GIE Agro-service, et évoqué précédemment. Mais il est à nuancer. D'après les données Karubana et Banagua, la moyenne de production de bananes en 2002 est de 244 000 kg par planteur. Or, sur les 37 CTE "banane" seules douze exploitations (soit un tiers) dépassent cette valeur. La critique trouve cependant un certain sens si l'on considère les volumes de subventions attribués : en effet, la mesure BPA restant une aide à l'hectare, les subventions attribuées sont évidemment beaucoup plus importantes chez les gros producteurs que chez les autres.

La justification officielle du surcoût est essentiellement basée sur la perte de rendement liée au maintien d'une bananeraie pérenne. Les enquêtes devraient permettre d'apporter des éléments de réponse à ce reproche, sans rentrer toutefois dans des considérations trop techniques.

2.2.2. Présentation des exploitations enquêtées

Seize planteurs ont été enquêtés, dont deux parmi les cinq qui avaient choisi la mesure agro-environnementale "collecte des gaines de banane". Plusieurs critères permettent de caractériser les exploitants rencontrés.

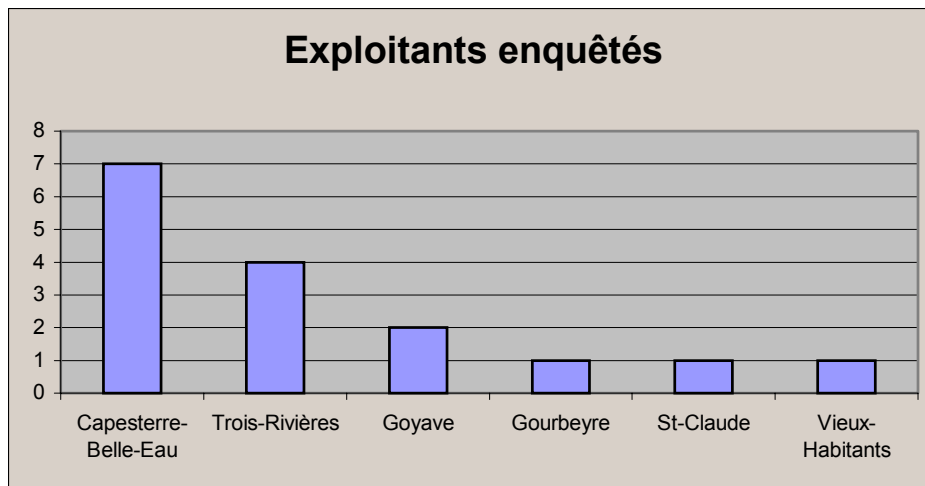
➤ **Caractéristiques des agriculteurs**

L'âge des bananiers interrogés varie entre 32 et 60 ans, la majorité (onze) se situant entre 45 et 55 ans. Il s'agit donc d'exploitants relativement âgés, installés pour la plupart avant 1990 (seuls les trois exploitants qui ont moins de 35 ans se sont installés récemment, en 1998, sur l'exploitation de leurs parents). Tous issus de parents agriculteurs ils ont dans une grande majorité un niveau de formation agricole très faible (se limitant au stage à l'installation) voire inexistant.

La moitié d'entre eux possède des responsabilités au niveau de banques, des SICA, de la Chambre d'Agriculture, d'associations de producteurs. Cette observation confirme dans un certain sens la démarche suivie par le GIE Agro-service, qui était d'utiliser entre autres les contacts préexistants pour monter les dossiers CTE.

➤ **Situation géographique**

Le graphique qui suit présente la répartition par commune des agriculteurs enquêtés.



Cette répartition géographique des enquêtes correspond, dans une certaine mesure, à celle des CTE "banane". Elle touche une bonne partie du croissant bananier, même si cette couverture n'est évidemment pas assez significative pour permettre de tirer immédiatement des conclusions sur des différences dans la façon d'aborder les CTE et d'en tirer profit. Cependant, elle était nécessaire pour éviter l'écueil d'un point de vue limité aux deux communes de Capesterre-Belle-Eau et Trois-Rivières, et elle permet d'observer d'éventuelles différences de préoccupations chez les planteurs (sentiment d'isolement, contraintes climatiques, de voisinage,...).

➤ **Dates de signature des dossiers CTE**

La répartition suivant les dates de signature des dossiers étudiés est présentée dans le tableau suivant.

Date de signature	22/11/2000	03/07/2001	26/12/2001	06/07/2002
Nombre total de CTE signés	5	13	14	5
Nombre d'exploitants rencontrés	2	3	8	3

De même que précédemment, cette répartition suivant la date de signature était nécessaire afin de pouvoir observer une éventuelle amélioration dans la construction des CTE "banane". Cependant si une telle observation était faite elle resterait générale et nécessiterait, pour être validée, une étude plus approfondie comprenant notamment un croisement des données avec les communes et les techniciens du GIE Agro-service impliqués.

➤ **Système d'activité**

Le bassin versant de Pérou, à Capesterre-Belle-Eau, est un lieu de production où s'effectuent de très nombreuses études du CIRAD et de l'INRA (il y a d'ailleurs neuf CTE "banane" signés dans cette zone...). Parmi celles-ci, des études récentes ont permis la création d'une typologie des systèmes d'activités des producteurs de banane (Cattan, Dulcire, 2000 ; Figure 1). On a fait l'hypothèse, pour la suite de l'étude, que cette typologie était valable et utilisable pour l'ensemble des producteurs guadeloupéens.

Selon cette typologie, les systèmes d'activités des seize exploitants enquêtés se répartissent ainsi :

- Sociétés bananières : 2
- Bananiers entrepreneuriaux : 2
- Bananiers familiaux : 7
- Diversifiés (banane + autres cultures) : 5

Cette diversité des systèmes d'activités au niveau des exploitations enquêtées permet de voir d'éventuelles différences d'approche, de perception, de mise en valeur, de résultats du dispositif CTE. Ces observations seront, là encore, à compléter avec d'autres paramètres (date de signature, technicien concerné, implication de l'exploitant dans les organismes agricoles...).

➤ **Diversification et pluriactivité**

Parmi les seize producteurs de banane rencontrés, il est intéressant de noter que treize sont diversifiés, ou en cours de diversification. Un d'entre eux est engagé dans de l'agrotourisme, un autre produit des bananes biologiques. Ce fait est révélateur : que la diversification soit une production d'appoint ou l'activité principale, les agriculteurs ont majoritairement ressenti le besoin de mettre en place une source de revenu autre que la banane. Cette situation constitue déjà, dans une certaine mesure, un acquis de départ pour la promotion d'une agriculture multifonctionnelle. En effet, sans établir de lien direct entre diversification et multifonctionnalité, il existe pour les planteurs concernées une contribution parfois très importante à la viabilité de l'exploitation.

En complément, rajoutons que trois exploitants (tous parmi les treize précédents) sont pluriactifs. Si ce chiffre paraît faible comparé à la proportion observée sur toute la Guadeloupe, il n'en demeure pas moins que cette situation influe énormément sur la vision et le raisonnement des systèmes d'exploitation.

➤ **Contenu des CTE**

Parmi les exploitants rencontrés, deux avaient inclus des investissements dans leur CTE, dont le seul exploitant ayant monté son dossier avec un organisme autre que le GIE Agroservice (en l'occurrence le CNASEA).

Au niveau des mesures agro-environnementales, la répartition s'effectue comme suit :

Contenu des CTE	1 MAE (BPA)	2 MAE	3 MAE	4 MAE
Nombre total de CTE signés	18	13	1	5
Nombre d'exploitants enquêtés	8	5	1	2

Elle correspond donc globalement à l'échantillon total. Elle donne une vision approfondie des CTE les plus communs (avec une seule ou deux mesures agro-environnementales), tout en permettant d'étudier quelques CTE plus consistants.

2.2.3. Des effets "décalés" au regard des objectifs des CTE

2.2.3.1. Des changements essentiellement sociaux

Pour les seize exploitants rencontrés, le nombre de changements observés suivant les différentes catégories retenues pour notre étude se distribuent de la façon suivante :

Type de changement	Technique	Economique	Social	Projet
Occurrences	12	6	14	6

Cependant ces changements s'avèrent être très spécifiques et ces chiffres nécessitent des précisions.

▪ **Changements techniques**

Mis à part les quelques plantations de haies ou d'alignements d'arbres, les changements observés au niveau des pratiques techniques sont relativement fréquents mais ils sont assez faibles dans chaque cas. Ils peuvent être de deux sortes :

- un ramassage plus consciencieux des gaines de banane (le ramassage systématique de ces gaines est inclus dans le cahier des charges de la mesure BPA), même si dans tous les cas cette pratique était déjà répandue auparavant ; le fait de signer un contrat a donc apporté plus de sérieux à ce niveau ;
- une lutte raisonnée contre les parasites, pour les planteurs qui bénéficient des conseils du CIRAD. Pour les raisons évoquées dans le paragraphe 2.2.1., seuls huit exploitants sont dans ce cas-là. On retrouve au niveau de l'échantillon de l'étude la démarche du CIRAD-flhor, à la fois géographiquement et chronologiquement. En effet, les huit bénéficiaires sont situés à Capesterre-Belle-Eau (pour six d'entre eux) et Trois-Rivières (deux), et les cinq planteurs qui ont signé leur contrat avant la fin de l'année 2001 en font partie (les trois autres l'ont signé le 26 décembre 2001).

▪ **Changements économiques**

Les cinq changements économiques cités précédemment sont divers : la subvention CTE a permis de créer un emploi, réduire l'apport de pesticides grâce aux conseils du CIRAD (pour deux planteurs), améliorer la gestion grâce à l'adhésion à un centre de gestion, et enfin augmenter les intrants.

Ce dernier point peut paraître paradoxal : il concerne un agriculteur qui, auparavant, n'avait pas suffisamment de trésorerie pour pouvoir effectuer tous les apports qu'il aurait souhaité au niveau de ses parcelles. Le CTE, dont un des objectifs est de promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement, pourrait donc avoir ici un résultat inverse à celui recherché. Bien que ce comportement soit isolé dans l'échantillon d'étude, il est possible de lui associer deux critiques sur les CTE "banane" : d'une part la très faible importance de l'environnement, et d'autre part la non-justification du surcoût.

Cette deuxième critique est d'ailleurs renforcée par l'analyse de l'utilisation de l'aide associée à la mesure BPA : presque unanimement, les planteurs admettent qu'elle est précieuse car elle apporte un complément de trésorerie. Elle est généralement utilisée pour rembourser des dettes, payer les ouvriers ou les intrants,...

Finalement, l'appréciation de la justification du surcoût est très subjective. Certains planteurs sont situés dans une zone de montagne où ils n'ont pas la possibilité d'effectuer un travail mécanique : la contractualisation d'un CTE "banane" n'entraîne alors presque pas de changements de pratiques mais apporte un complément de trésorerie. Pour les autres planteurs, le fait de passer en bananeraie pérenne peut être associé à une perte qui n'est, selon eux, pas totalement compensée par l'aide CTE (citons pour information la solution envisagée par un des agriculteurs interrogés, qui a décidé qu'à la fin de son contrat il retournerait et replanterait sa parcelle, avant de contractualiser à nouveau le maintien d'une bananeraie pérenne...). Enfin, il est important de signaler que dans l'esprit de nombreux agriculteurs l'aide est accordée pour compenser les conditions d'exploitation en montagne (travail contraignant, rendements faibles) par rapport aux cultures de plaine.

On retrouve ces différences selon les points de vue dans les opinions des enquêtés sur le montant de l'aide BPA : la moitié d'entre eux estime que celle-ci est trop faible, précisant généralement qu'elle ne compense pas les pertes de rendement et le surcoût lié à la main-d'œuvre (ramassage régulier des gaines tombées à terre, recourage des bananiers). Sept planteurs pensent en revanche que l'aide est justifiée, et le producteur biologique la considère comme "une chance, un complément de revenu".

▪ **Changements sociaux**

Ils constituent un point très positif des changements engendrés par les CTE "banane". La mise en place de ce contrat avec les exploitants a permis de créer ou renforcer des relations professionnelles : avec le GIE Agro-service (dix fois cité), le CIRAD (huit fois), le LAPRA (cinq fois), d'autres producteurs (quatre fois), le CNASEA (quatre fois). Le CTE a indéniablement amélioré l'encadrement et les réseaux de relations des agriculteurs signataires. Parmi tous les organismes cités, deux méritent une attention plus particulière : le GIE Agro-service et le CIRAD-flhor.

Le GIE Agro-service, organisme à fonction de conseiller technique nouvellement créé, a tiré un grand profit de son implication dans la diffusion des CTE. Ce dispositif lui a permis tout d'abord de s'affirmer comme référence auprès des bananiers pour le suivi technique. Il a aussi aidé les techniciens à mieux connaître les exploitations impliquées, ce qui leur permet à présent de pouvoir les conseiller plus efficacement.

Au niveau des relations avec le CIRAD-flhor, le bénéfice pour les planteurs s'est révélé aussi important qu'imprévu. En plus du soutien technique qu'ont reçu certains agriculteurs dans leur lutte contre les parasites, le CTE a permis à ces mêmes agriculteurs de se rapprocher d'un organisme scientifique présent depuis cinquante ans dans l'île, et inversement. Même si le phénomène reste faible et limité quantitativement, il est important de souligner ce rapprochement entre la recherche et les agriculteurs, d'autant plus que l'absence de connexions entre ces deux entités est parfois dénoncée en Guadeloupe.

▪ **Changements de projets**

Il s'agit de changements assez légers. Dans quatre cas le CTE a incité les agriculteurs à se diversifier et/ou planter des brise-vent. Chez un agriculteur l'aide financière accordée pour la mesure BPA a eu l'effet contraire : alors qu'il pensait se diversifier dans le maraîchage, il a finalement choisi de maintenir sa sole bananière. Enfin, l'arrivée du CTE a redonné de la volonté à un jeune agriculteur, qui sans cette aide aurait accordé de moins en moins d'importance à une exploitation en grande difficulté.

Soulignons que souvent les planteurs ne connaissent pas la notion de "projet" en application à l'exploitation agricole, alors que le CTE aurait dû les sensibiliser à ce terme. Il faut relever ici une carence dans la communication de l'esprit et du contenu des CTE : dans

bien des cas le CTE est venu aider financièrement les bananiers à maintenir leur système de production comme il était avant, ou presque.

En plus des différents changements listés précédemment, les enquêtes ont permis de se faire une idée plus précise de la démarche adoptée par les techniciens, avec ses avantages et ses inconvénients, et de la perception qu'ont les agriculteurs du dispositif CTE, en rapport avec leur implication.

2.2.3.2. *Une démarche à revoir*

➤ **Intéressement des agriculteurs au CTE**

Seuls quatre agriculteurs parmi les seize rencontrés ont appris l'existence du CTE par un autre moyen que par l'intermédiaire du GIE Agro-service. Parmi ceux-là, trois ont fait eux-mêmes la démarche d'aller voir le GIE Agro-service pour monter leur dossier CTE. Pour tous les autres l'initiative vient du technicien.

Une raison presque évidente à ce manque d'intérêt se trouve dans les carences du système d'information et de communication, déjà révélées par une étude précédente (Cattan, Dulcire, 2002). Même si le GIE Agro-service a joué son rôle de structure d'accompagnement en diffusant l'information et en montant des dossiers, cela n'occulte pas totalement les failles du système d'information, révélées par la faible implication des producteurs.

Cependant, les agriculteurs qui ont fait eux-mêmes la démarche avancent que l'information sur les CTE était diffusée "partout" (radio, journaux, télévision...); certains étaient même au courant de l'existence des CTE avant leur mise en œuvre en Guadeloupe. On ne peut donc pas se contenter, comme explication, d'une défaillance du système d'information. La responsabilité des agriculteurs est à prendre en compte, et il semblerait que ceux-ci ne font souvent pas l'effort de se tenir informés, faisant montre d'une mentalité d'assistantat. Cette situation est probablement une conséquence du manque de formation, mais aussi de l'histoire récente de la culture de la banane : pendant des années les bananes se vendaient et s'exportaient très bien et recevaient un appui financier important de la part de la politique agricole. En l'absence de critères qualitatifs le seul souci des planteurs était d'avoir une production la plus élevée possible. Or actuellement la concurrence est très présente et les planteurs sont confrontés à de nouvelles contraintes (qualité esthétique du fruit, préoccupations environnementales,...). Il est peut-être, pour certains, difficile de s'adapter à un environnement changeant.

➤ **Motivation**

La motivation principale des agriculteurs qui se sont engagés dans le CTE était l'apport de trésorerie. Seulement deux se démarquent en évoquant une motivation environnementale. Cette observation est confirmée par le fait que maintenant de nombreux producteurs, voyant le bénéfice financier obtenu par les signataires de CTE, sont intéressés par le dispositif et viennent se renseigner auprès du GIE Agro-service.

Le fait que les agriculteurs soient motivés par l'aspect financier n'est pas étonnant en soi, puisque le CTE est une aide de la politique agricole. Ce qui peut être plus inquiétant, c'est qu'on observe ici une autre confirmation d'un fait maintes fois dénoncé en CDOA, l'abandon de l'esprit du CTE. Perçu essentiellement comme une manne financière, il s'avère que la notion de réflexion sur le projet individuel (composante essentielle du dispositif) est fréquemment minimisée, comme le montre l'analyse du montage des dossiers.

➤ **Montage des dossiers**

On aborde ici un point central, typique de la déviation des CTE "banane" : la relative absence de participation des planteurs dans l'élaboration de leurs dossiers. En effet, les enquêtes ont apporté plusieurs confirmations de l'impression entrevue lors de l'étude préliminaire, et selon laquelle un CTE type avait été appliqué quelle que soit l'exploitation.

Une première confirmation se trouve dans l'ignorance presque généralisée du diagnostic d'exploitation qui, rappelons-le, est souvent superficiel. Alors qu'un dossier CTE est censé être basé sur un diagnostic participatif, on constate que les agriculteurs n'ont même pas connaissance de cet état des lieux.

L'absence d'implication des planteurs dans la réflexion préliminaire au montage des dossiers se retrouve également dans le fait que beaucoup d'agriculteurs interrogés ne savaient pas qu'ils pouvaient inclure des investissements dans leur dossier, ni même parfois que des mesures autres que la mesure BPA existaient. Ce dernier point est d'ailleurs très révélateur des carences du système d'information soulignées précédemment et de la démarche suivie par le GIE Agro-service : même les agriculteurs impliqués dans le CTE sont parfois peu au courant du dispositif.

En ce qui concerne les investissements, les deux agriculteurs enquêtés qui en possèdent peuvent être considérés comme des "exceptions". L'un d'entre eux, qui possède un des dossiers les plus complets, a bénéficié des conseils de son fils, technicien au GIE Agro-service et qui s'est occupé de monter le dossier. Il fait d'ailleurs partie de ceux qui ont fait évoluer leur projet d'exploitation grâce au CTE. L'autre agriculteur est celui qui a monté son dossier avec le CNASEA, et la raison de ce choix se trouve justement dans la présence d'investissements. En effet, il s'était renseigné sur les possibilités qu'offrait le CTE et avait décidé d'inclure des investissements dans son contrat. Or le GIE Agro-service a refusé de s'en occuper, ce qui l'a poussé à se tourner vers le CNASEA.

La réflexion du GIE Agro-service selon laquelle le DOCUP était plus intéressant que le CTE possède en effet quelques limites. Le DOCUP étant un instrument créé pour soutenir une agriculture productiviste, il existe des conditions d'éligibilité pour les différents investissements que les agriculteurs désirent effectuer (nécessité d'avoir un certain niveau de production, ou de faire un investissement important,...). De plus, il est apparu que les demandes de subvention aux investissements faites dans le cadre du DOCUP mettaient en moyenne environ deux ans à être approuvées, ce qui est très long. Il est donc finalement intéressant d'intégrer des investissements dans les dossiers CTE, lorsqu'ils sont urgents ou non éligibles au DOCUP. On verra d'ailleurs par la suite que parmi tous les CTE "GFA" et "individuels" seuls cinq agriculteurs n'ont pas inclus d'investissements dans leur dossier.

➤ **Des planteurs pessimistes**

Terminons en évoquant la vision qu'ont les bananiers de l'avenir : parmi les enquêtés seuls trois sont optimistes. Le pessimisme généralisé est dû essentiellement aux problèmes récurrents liés à la commercialisation. Dans la continuité des observations précédentes, on peut regretter le fait que le CTE n'ait pas apporté, comme il aurait pu le faire, une amélioration par l'instauration de réflexions nouvelles.

Ce qu'il faut retenir des CTE "banane"

Presque tous les CTE "banane" sont construits sur le modèle d'un CTE-type, centré sur la mesure agro-environnementale "maintien de la bananeraie pérenne d'altitude" et qui exclut les investissements. Répondant à la nécessité de monter des CTE dans un délai relativement court, le GIE Agro-service a créé et diffusé ce CTE-type dès l'an 2000, adoptant une démarche peu conforme à l'esprit du CTE tel qu'il apparaît dans les textes. Cette démarche est caractérisée par une participation réduite des agriculteurs au montage du dossier, des diagnostics extrêmement succincts et des projets d'exploitation inexistantes.

Maintes fois dénoncé, cet écart par rapport à l'esprit du CTE au bénéfice du simple captage de subventions se traduit à deux niveaux :

- dans de nombreux cas l'aide attribuée est considérée comme un apport de trésorerie supplémentaire : il n'y a globalement pas de changement technique engendré par la contractualisation ;
- malgré les difficultés rencontrées par la filière banane au niveau de l'environnement et de la pollution, la dimension "gestion des ressources naturelles" est totalement absente.

Cependant le montage des CTE "banane" a permis une amélioration importante, qui est le resserrement des relations entre les agriculteurs et l'encadrement technique et scientifique.

2.3. Les CTE "GFA"

2.3.1. Etude préliminaire aux enquêtes : une approche collective

➤ **Présentation des CTE "GFA"**

Les 37 CTE "GFA" ont été montés par les trois organismes que sont la SAFER, la Chambre d'Agriculture et le CNASEA. Ces organismes étaient apparemment moins sensibles à la pression obligeant à monter des dossiers CTE. Ils ont donc mis du temps à s'engager concrètement dans la diffusion du dispositif auprès des agriculteurs. En effet le CTE était un outil novateur, impliquant un changement dans la façon d'analyser l'agriculture et d'accompagner les producteurs. Dans un contexte guadeloupéen où il a mis du temps à être assimilé par les organismes d'accompagnement (cf. construction du contrat-type), ceux-ci ont tardé à s'adapter et à transmettre l'information aux agriculteurs.

En revanche on peut supposer que la décision qu'ils ont prise de s'engager dans le montage de CTE résulte d'une assimilation du dispositif et d'une compréhension de l'esprit, ce qui laisse présager de résultats satisfaisants au regard des objectifs énoncés dans la LOA.

Les entretiens des personnes concernées et des acteurs du développement ont permis d'avoir une idée des motivations qui animaient ces organismes.

- Les techniciens de la SAFER ont monté 26 CTE. Organisme chargé du suivi technique des GFA, la SAFER a vu dans le CTE un outil de développement approprié, correspondant à la philosophie du programme de développement qu'elle avait mis en place et répondant selon elle à la problématique des zones GFA par ses aspects territoire et environnement. De plus, une des préoccupations récurrentes des techniciens est de créer et encourager des dynamiques collectives au sein des GFA. Certains ont donc décidé d'utiliser le dispositif CTE pour appuyer le travail qu'ils effectuaient déjà auprès des exploitants.

Leur action a débuté sur le GFA de Birmingham, à l'initiative d'un technicien. Celui-ci accompagnait depuis 1999 l'émergence d'une démarche collective dans le GFA, après avoir constaté que les exploitants avaient des préoccupations similaires. Ayant vu un intérêt à

inscrire leur démarche dans le cadre des CTE, il a donc conduit avec les exploitants une réflexion collective qui a débouché sur plusieurs contrats individuels.

Cette démarche a constitué le point de départ du travail de la SAFER sur les CTE mais, comme on l'a déjà observé avec l'étude des dates de signature des CTE, elle n'a pas été immédiatement suivie par les autres techniciens. Sur les huit dossiers de la SAFER signés avant 2002, sept concernaient des exploitations du GFA Birmingham.

- La Chambre d'Agriculture a présenté 10 CTE relatifs à des bénéficiaires de la réforme foncière, tous ces exploitants étant situés dans le même GFA (Blanchet I). La création de ces CTE est intégrée, d'après la Chambre d'Agriculture, dans une démarche plus large, à l'initiative des agriculteurs de Blanchet I. Ces exploitants, qui s'entendent relativement bien entre eux, rencontraient tous des problèmes financiers. Ils ont donc décidé de se tourner vers la Chambre d'Agriculture et réclamer un suivi technique particulier. Même si les CTE ont été présentés par la Chambre d'Agriculture, la zone d'étude était un GFA : le travail a donc été fait en collaboration avec la SAFER.

Soulignons toutefois la motivation des techniciens de la Chambre d'Agriculture qui se sont occupés des CTE : ils cherchaient auparavant à développer une démarche de diagnostic d'exploitation, afin d'améliorer le conseil fourni aux agriculteurs. Pour eux le CTE n'était à l'origine qu'un prétexte pour satisfaire cet objectif. Quoi qu'il en soit, l'état d'esprit des agriculteurs et des techniciens qui se sont engagés dans cette démarche paraît être favorable à une utilisation avantageuse de l'outil CTE. Les enquêtes auprès des agriculteurs permettront de tirer quelques conclusions sur les résultats engendrés.

- Enfin, le CNASEA a porté un CTE "GFA". Cette particularité vient du fait que le dossier a été monté par une stagiaire du CNASEA présente chez l'agriculteur en question. La démarche a cependant été intégrée à l'action globale du technicien de la SAFER sur le GFA concerné.

➤ **Caractéristiques des exploitations concernées**

Les exploitants bénéficiaires des CTE "GFA" ont un âge moyen de 46 ans. L'étude porte sur une population agricole particulière, qui exclut les moins de 35 ans et les plus de 55 ans. Les premiers sont très peu présents dans les GFA en raison des dates des réformes foncières (autour de 1990) et des faibles possibilités d'installation en Guadeloupe ; les seconds, même s'ils sont très nombreux dans l'île, ne pouvaient prétendre à un CTE en raison de la limite d'âge (56 ans).

Du fait des conditions d'attribution en zone GFA, la superficie des exploitations signataires est relativement homogène, et comprise entre sept et treize hectares. Seuls deux producteurs exploitent une superficie légèrement supérieure. Le chiffre d'affaires moyen est de 71 652 euros.

La production principale est naturellement la canne, culture obligatoire sur les GFA (au moins 60 % de la superficie des exploitations). A côté de cette culture d'exportation, la diversification est majoritairement répandue et très variable selon les exploitations. On peut ainsi rencontrer du maraîchage, des cultures vivrières, des cultures fruitières (verger, banane, ananas,...) sur des surfaces plus ou moins importantes, et de l'élevage (bovins, porcs, volailles, lapins) parfois très intensif. La diversification est très présente car encouragée par les techniciens de la SAFER, ce qui fait dire à certaines personnes, à l'évocation de la sectorisation de l'encadrement agricole, que la SAFER est en charge de la "filiale diversification" (Govindin, 2001).

La main-d'œuvre, en relation avec les données précédentes, est très faible : dans la majorité des cas elle se limite officiellement au seul exploitant. L'agriculture des GFA est essentiellement familiale.

On se trouve devant un groupe d'exploitants partageant de nombreux points communs (date d'installation, surface relativement faible occupée en grande partie par de la canne à sucre, main-d'œuvre familiale, préoccupations communes au sein d'un même GFA), mais qui se distinguent les uns des autres par leurs choix de diversification. Il est donc possible d'observer une construction a posteriori de ce qui pourrait ressembler à un contrat-type GFA, fondé sur une base applicable à toutes les exploitations. L'étude préliminaire de la composition générale des CTE confirme, dans une certaine mesure, cette hypothèse.

➤ **Composition des CTE**

Comparativement aux CTE "banane", les CTE "GFA" sont a priori beaucoup plus consistants, avec des investissements généralisés et de nombreuses mesures agro-environnementales choisies.

Des investissements généralisés

Une des caractéristiques essentielles des CTE "GFA" est la présence des investissements : seuls cinq dossiers n'en possèdent pas. Cependant, probablement en raison de la capacité de financement des exploitants, les investissements restent relativement faibles comparés aux possibilités offertes par le CTE, avec une moyenne de 17 031 euros. Ils représentent en moyenne 50 % du chiffre d'affaires des exploitations ; douze sont inférieurs à 5 000 euros, et seuls cinq exploitants atteignent la limite des 15 000 euros de subventions CTE.

Le CTE apparaît ici essentiellement comme une alternative au DOCUP pour le financement des investissements. La raison principale en est l'existence de seuils d'éligibilité : les exploitants des GFA ne possèdent souvent pas un volume de production suffisamment important pour pouvoir prétendre au DOCUP.

De nombreuses mesures agro-environnementales

Une autre caractéristique des CTE "GFA" réside dans le fait que les dossiers contiennent généralement plusieurs mesures agro-environnementales : ainsi, plus des deux tiers des CTE (27) possèdent trois mesures ou plus (tableau 6). Cependant les aides relatives à ces mesures sont beaucoup moins importantes que celle associée à la mesure BPA, et le montant moyen perçu par les agriculteurs n'est "que" de 3 571 euros par an, ce qui représente en moyenne 11% de leur chiffre d'affaires. On ne remarque pas ici de différence notable entre les CTE montés par la SAFER et les autres CTE.

Il est également intéressant de souligner l'importance de la mesure "plantation et entretien d'une haie", que l'on retrouve 33 fois, et des mesures "plantation et entretien d'un alignement d'arbres" et "réhabilitation des fossés", qui apparaissent 24 fois chacune. On constate une certaine uniformisation des CTE à ce niveau, liée à une problématique récurrente sur les GFA : le problème des vols. En effet depuis plusieurs années déjà des exploitants se plaignent d'être l'objet de vols, et ce problème est en partie à l'origine de la réflexion menée sur le GFA Birmingham. Une solution trouvée pour y remédier a été de planter des haies, en utilisant notamment les CTE. Cette uniformisation reste cependant légère et mérite une étude plus approfondie grâce aux enquêtes d'agriculteurs. En effet, il est possible que les mesures en question ne soient pas aussi centrales que l'était la mesure BPA dans les CTE "banane", et qu'elles se positionnent en complément d'autres mesures et des investissements pour former des projets individualisés.

Soulignons ici une observation intéressante : les CTE du GFA Blanchet I se démarquent légèrement des autres CTE "GFA" et paraissent être fondés sur un CTE de base commun, composé des trois mesures "plantation et entretien d'une haie", "réhabilitation des fossés" et "entretien des mares". Cette observation nous montre qu'il ne faut pas perdre de vue les deux facteurs importants que sont la mise en place de réflexions collectives et la présence auprès des agriculteurs des techniciens. Ces derniers sont parfois à l'origine de la démarche, ils sont peut-être plus familiarisés avec l'outil et ils ont une position qui leur permet d'influencer les décisions. Ils sont associés à une démarche collective impliquant des exploitants avec des préoccupations similaires et conduisant une réflexion commune : il sera donc possible d'observer, comme pour les CTE de Blanchet I, un "effet GFA" dans la construction des CTE d'un même GFA.

Une amélioration avec le temps ?

Une étude sur une possible amélioration des CTE liée à une appropriation grandissante de l'outil par les techniciens ne paraît pas très réaliste avec les CTE "GFA", pour deux raisons :

- la première tient au fait que les organismes porteurs de projets ont mis du temps à s'engager dans la démarche de diffusion des CTE. Le résultat est que 34 des CTE "GFA" ont été montés dans la dernière année d'existence du dispositif CTE, et cette période est trop courte pour pouvoir observer une évolution.
- la deuxième raison a déjà été évoquée précédemment : comme les organismes impliqués ont délibérément choisi d'utiliser les CTE, on peut supposer qu'une phase d'assimilation et d'apprentissage a précédé cette décision et a permis une utilisation correcte et efficace du CTE rapidement.

➤ Répartition géographique

La différenciation suivant les communes n'aurait pas autant de sens, ici, que la différenciation suivant les GFA.

Huit GFA sont concernés par les CTE :

- Blanchet I : 13 CTE
- Birmingham : 8 CTE
- Blachon : 5 CTE
- Dupuy : 4 CTE
- Michaux : 3 CTE
- Vido : 2 CTE
- Berthaudière : 1 CTE
- L'Ecluse : 1 CTE

L'historique de la mise en place des CTE dans le GFA de Blanchet I a déjà été évoqué. Ce qui est plus intéressant à remarquer ici est le fait que les GFA Blachon, Dupuy et Vido sont suivis par le même technicien, celui qui s'occupe du GFA Birmingham. On observe donc concrètement l'importance (confirmée par le responsable du service technique de la SAFER) du technicien dans la diffusion du CTE : plusieurs techniciens de la SAFER n'ont pas voulu s'engager dans la démarche, et la majorité des GFA n'a pas profité des CTE.

2.3.2. Présentation des exploitations enquêtées

Seize agriculteurs ont été enquêtés, dans six GFA différents.

➤ **Caractéristiques des agriculteurs**

Les agriculteurs enquêtés peuvent être répartis, selon leur âge, en deux groupes. Neuf d'entre eux se rapprochent de l'âge moyen des agriculteurs guadeloupéens (51 ans) ; les sept autres sont plus jeunes et se situent aux alentours de la quarantaine. Leurs installations correspondent, à deux exceptions près, à la date de création des GFA auxquels ils appartiennent (tableau 7).

Ils sont majoritairement d'origine agricole, mais seuls quelques uns parmi les plus jeunes possèdent une formation autre que les stages à l'installation (BTA, BPA,...). Pour la moitié d'entre eux l'installation sur le GFA correspondait à un changement d'activité ; l'autre moitié est constituée de personnes qui possédaient auparavant une exploitation (en colonat ou en propriété), ou qui travaillaient dans une exploitation familiale.

Deux agriculteurs possèdent actuellement des responsabilités au niveau agricole, et trois autres en ont eu par le passé. Parmi ces cinq, deux disent se tenir informés régulièrement, participer à de nombreuses réunions.

➤ **Situation géographique**

La répartition suivant l'appartenance aux GFA s'effectue comme suit :

GFA	Nombre total de CTE	Nombre d'exploitants rencontrés
Blanchet I	13	6
Birmingham	8	2
Blachon	5	3
Dupuy	4	2
Michaux	3	1
Vido	2	2
Berthaudière	1	
L'Ecluse	1	

Plusieurs GFA ont été choisis afin de voir s'il existe un "effet GFA". Dans la même optique, six exploitants ont été rencontrés à Blanchet I pour éventuellement déceler une différence entre les CTE montés par la SAFER seulement et ceux où la Chambre d'Agriculture est intervenue. Le dossier porté par le CNASEA a également été étudié.

➤ **Dates de signature des dossiers CTE**

Les dates de signature des CTE étudiés se situent majoritairement en juillet 2002, voire en mars 2003. Seuls deux CTE, du GFA Birmingham, ont été signés plus tôt (l'un en novembre 2000, l'autre en décembre 2001). Les changements observés et les opinions recueillies portent donc sur une période relativement courte, et le manque de recul pourra parfois empêcher de tirer des conclusions définitives sur l'impact réel du CTE.

➤ Diversification et pluriactivité

Mis à part la canne à sucre présente sur toutes les exploitations, on retrouve au niveau de l'échantillon une relative diversité dans les productions. Les cultures de diversification, généralement au nombre de deux ou trois par exploitation, se répartissent entre maraîchage, igname, ananas, vergers, bananes, épices et jardin créole. L'élevage, généralisé et parfois intensif, concerne bovins, lapins, volailles et porcs. On pourra donc étudier l'influence des différentes stratégies sur la composition des CTE.

En ce qui concerne la pluriactivité, elle est très faible sur l'échantillon : sans pouvoir affirmer si c'est généralisable à tous les CTE, on constate ici que les exploitants qui ont monté des dossiers se consacrent totalement à leur exploitation.

➤ Contenu des CTE

On retrouve dans les enquêtes les caractéristiques principales des CTE "GFA" :

- quinze exploitants sur les seize ont inclus une partie investissement dans leur dossier CTE. Il s'agit en général d'investissements relativement importants : porcherie, hangar, matériel d'irrigation, véhicule,...
- quatorze dossiers possèdent au moins trois mesures agro-environnementales. La répartition exacte est la suivante :

Contenu des CTE	1 MAE	2 MAE	3 MAE	4 MAE	5 MAE
Nombre total de CTE signés	6	4	9	10	18
Nombre d'exploitants enquêtés		2	4	6	4

- la mesure "plantation et entretien d'une haie" prédomine, apparaissant quinze fois. Viennent ensuite les mesures concernant les arbres (douze fois), les fossés (douze fois) et les mares (dix fois). D'autres MAE, moins fréquentes, concernent directement la production : "cultures patrimoniales" (sept fois), "collecte de gaines" (deux fois) et "rotation d'ananas" (une fois).

2.3.3. Un outil au service de la diversification

2.3.3.1. Des changements essentiellement économiques

Pour les seize exploitants rencontrés, le nombre de changements observés suivant les différentes catégories retenues pour notre étude se distribuent de la façon suivante :

Type de changement	Technique	Economique	Social	Projet
Occurrences	5	16	10	4

▪ **Changements techniques**

Mis à part les plantations de haies ou d'alignements d'arbres (généralisées), seuls cinq agriculteurs annoncent avoir changé quelque chose dans leurs pratiques techniques habituelles. Quatre d'entre eux disent être plus attentifs à l'entretien général de leur exploitation.

Les enquêtes confirment donc ici la crainte relative à la perte du caractère incitatif des CTE en Guadeloupe : les CTE "GFA" ne possèdent presque aucune mesure impliquant des changements dans les pratiques techniques. La promotion de pratiques plus respectueuses de l'environnement est laissée au libre choix des exploitants.

▪ **Changements économiques**

Contrairement aux CTE "banane", dans les GFA tous les CTE ont entraîné des changements économiques. Il s'agit principalement des investissements, que plusieurs n'auraient pas pu effectuer sans l'apport du CTE. Les MAE entraînent parfois aussi des changements économiques, lorsque les agriculteurs décident d'optimiser les plantations de haies et d'arbres en y intégrant des espèces productrices, comme des arbres fruitiers.

Toujours en opposition avec les CTE "banane", et plus particulièrement avec la mesure BPA, il semblerait ici que pour les mesures choisies en GFA l'aide soit clairement justifiée, voire même trop faible. En effet, dix agriculteurs avancent que la subvention liée aux différents entretiens de haies, arbres, mares et fossés est juste suffisante pour couvrir les dépenses. Le reste des enquêtés estime que ces dépenses sont plus importantes que l'aide attribuée. Ils disent tous utiliser les subventions pour effectuer les investissements correspondant et ne les considèrent pas comme un complément de revenu.

On peut cependant formuler une petite réserve sur cette observation : les CTE étudiés se situent pour la plupart dans leur première année de fonctionnement. Or les mesures concernant les haies et les alignements d'arbres sont généralement caractérisées par une première année consacrée aux investissements de plantation. Les années qui suivront verront des dépenses différentes, liées exclusivement à l'entretien. Il est impossible de dire pour l'instant si ces dépenses seront plus élevées ou au contraire plus faibles, mais on peut penser qu'une étude similaire dans quelques années conduirait à des résultats différents.

▪ **Changements sociaux**

Comme pour les CTE "banane" ces changements sont très positifs, même si dans le cas présent ils se limitent essentiellement à une amélioration du suivi technique. Un producteur du GFA de Blanchet I, satisfait du travail effectué, a estimé que ça faisait très longtemps que les techniciens n'avaient pas passé autant de temps sur leurs exploitations. La démarche de construction participative des dossiers CTE, associée aux réflexions collectives, a globalement satisfait les agriculteurs rencontrés.

- Quelques améliorations ont également été relevées dans les relations entre agriculteurs :
- au sein-même des GFA il n'y a pas eu d'évolution notable, probablement parce que des réunions sont organisées régulièrement ;
 - en revanche, un fait particulier a permis le dialogue entre agriculteurs de GFA différents. Une réunion avec tous les signataires de CTE "GFA" avait été organisée conjointement par la SAFER et le CNASEA, afin de régler les problèmes administratifs et indiquer les pièces manquantes dans les dossiers. Cette réunion s'est poursuivie par un tour de table improvisé, dans lequel les agriculteurs ont chacun présenté leur projet individuel. Au final, il s'est avéré que cet échange d'informations a été enrichissant pour quelques producteurs.

▪ **Changements de projets**

A première vue, le nombre de changements de projets peut paraître faible si l'on considère la mise en place de réflexions collectives et de diagnostics d'exploitations susceptibles de faire évoluer les stratégies individuelles.

Cependant ce chiffre ne signifie pas qu'il y ait eu une absence de réflexion chez les agriculteurs. Très souvent les exploitants rencontrés avaient un projet défini bien avant l'arrivée des CTE, mais ils étaient limités dans sa réalisation par l'aspect financier. Le CTE a donc été utilisé dans ces cas comme un outil financier uniquement.

Même les quatre changements de projet observés sont à nuancer : seulement deux agriculteurs parmi ceux-là ont modifié l'essentiel de leur projet ; pour les deux autres le CTE n'a fait que motiver l'intégration de haies à la réalisation d'un projet déjà défini.

Avec un CTE-type aussi malléable, l'importance du technicien devient primordiale pour la satisfaction des objectifs énoncés dans la LOA. Sans enlever aux agriculteurs leur capacité de réflexion, il ressort des enquêtes l'impression (somme toutes logique) que le conseil donné par les techniciens de la SAFER influence fortement les projets des agriculteurs. D'autant plus qu'il est bien souvent le seul conseiller qu'ils possèdent.

Citons pour exemple une exploitante qui, "sur les conseils du technicien", cherchait à se diversifier depuis plusieurs années. Ou encore la ressemblance extrême entre les trois CTE étudiés dans le GFA de Blachon. Malgré des systèmes de production distincts, cette ressemblance se retrouvait dans les investissements, les cinq MAE choisies, et même dans les opinions et points de vue des agriculteurs.

2.3.3.2. Une démarche globalement satisfaisante

➤ **Intéressement des agriculteurs au CTE**

Le phénomène du manque d'information observé dans le cadre de l'étude sur les CTE "banane" est encore plus prononcé au niveau des GFA. Tous les CTE étudiés ont été montés sur l'initiative des techniciens (de la SAFER ou de la Chambre d'Agriculture), sauf un : celui porté par le CNASEA.

La responsabilité semble là aussi être partagée entre un manque d'informations précises sur le dispositif CTE et son rôle, et un manque d'implication personnelle des agriculteurs. Pour illustrer ce fait, seuls les deux exploitants qui font l'effort de se tenir informés régulièrement connaissaient l'existence du CTE avant que les techniciens ne viennent le leur proposer. Ils ont cependant attendu cette proposition pour s'engager dans la démarche de construction d'un dossier.

Ajoutons que l'intéressement des agriculteurs est souvent difficile à réaliser, sans qu'il n'y ait d'explication précise, et qu'il demande du temps. C'est ce qu'ont indiqué les deux personnes rencontrées sur le GFA Dupuy, qui ont vainement tenté de convaincre d'autres agriculteurs de leur GFA de l'utilité du CTE. De même, la SAFER regrette l'arrêt des CTE car l'intéressement de plusieurs agriculteurs commençait à se faire.

➤ **Motivation**

Il existe une quasi-unanimité dans la motivation des agriculteurs à monter un dossier CTE. Ils désiraient essentiellement améliorer leur exploitation, que ce soit en se diversifiant, en clôturant pour limiter les vols ou en embellissant et le CTE leur a permis de financer les investissements nécessaires à la concrétisation de leurs projets.

A posteriori cependant, trois agriculteurs (dont deux à Blanchet I) se réjouissent d'avoir pris part à une démarche de diagnostic qui leur a permis de raisonner la gestion de leur

exploitation. On constate donc à nouveau l'importance que prennent les techniciens, non seulement dans le transfert d'informations ou l'aide à la réflexion, mais également dans la mise en œuvre du dispositif.

➤ **Montage des dossiers**

L'étude a déjà révélé plus d'une fois l'existence d'une certaine ressemblance dans les CTE "GFA", à la fois au niveau général et, pour certains cas, à une échelle plus réduite. On ne peut cependant pas parler de CTE type GFA, car la ressemblance reste limitée à quelques mesures agro-environnementales et l'individualisation des dossiers est perceptible dans la majorité des cas.

Le montage des CTE n'en a pas été parfait pour autant, comme en témoignent les résultats mitigés de l'utilisation du diagnostic d'exploitation. En effet, même si cinq agriculteurs pensent qu'il leur a été bénéfique, la moitié des enquêtés déclare ne pas avoir participé à son élaboration et une dizaine d'entre eux est incapable d'en citer les principaux éléments. La responsabilité est encore une fois partagée entre les techniciens et les agriculteurs, puisqu'on observe ce phénomène à l'intérieur même des GFA.

➤ **Des agriculteurs plutôt optimistes**

Concernant l'avenir, huit agriculteurs sont optimistes. Sans pouvoir établir de critère précis, ils possèdent généralement un système de production plus varié et développé que le reste de l'échantillon.

Les producteurs sont dans l'ensemble rassurés par les prix garantis de la canne à sucre et par la diversification, mais ils restent pessimistes devant l'inorganisation généralisée des filières et les difficultés de commercialisation qui en découlent.

Ce qu'il faut retenir des CTE "GFA"

Les CTE "GFA" sont caractérisés par une démarche de construction collective, initiée par les agriculteurs à Blanchet I et par les techniciens dans les autres GFA concernés.

L'étude a révélé que les producteurs se contentent généralement des informations que leur apporte le technicien de la SAFER. L'importance de l'encadrement technique est donc prépondérante au sein des GFA, et particulièrement pour les CTE : le technicien décide ou non d'utiliser l'outil, et dirige le montage des dossiers selon sa compréhension du dispositif.

Les CTE ont été utilisés dans les GFA comme une aide financière permettant de réaliser les projets individuels. Les changements se situent donc à deux niveaux : économique, grâce aux subventions facilitant les investissements, et social par une amélioration des liens entre les techniciens et les agriculteurs. La dimension "gestion des ressources naturelles", absente du CTE-type, n'a pas été intégrée à la réflexion.

2.4. Les CTE "individuels"

2.4.1. Etude préliminaire aux enquêtes : une approche individuelle

➤ **Présentation des CTE "individuels"**

Onze CTE ne rentrent dans aucune des deux catégories précédentes. Ils ont été portés par le CNASEA, la Chambre d'Agriculture, l'APAG, et même dans un cas par l'agriculteur lui-même. Ces CTE se situent en dehors de tout cadre ou dynamique collective, et reposent bien souvent sur une démarche venant des agriculteurs.

- Le CNASEA a monté sept CTE individuels. Sans contrainte particulière ou obligation de résultats, les techniciens du CNASEA ont conseillé des agriculteurs qui désiraient monter un CTE mais qui n'avaient pas un soutien technique semblable à celui dont peuvent bénéficier les bananiers ou les exploitants des GFA.

- La Chambre d'Agriculture a monté deux CTE en plus des CTE "GFA" de Blanchet I. Le premier dossier, signé en novembre 2000, a été fait dans le cadre d'une formation aux CTE, interne à la Chambre d'Agriculture.

- L'APAG s'est engagée rapidement dans le dispositif, et a présenté un CTE en novembre 2000 (qu'ils qualifient eux-mêmes de "bateau"). Par la suite ils n'ont pas estimé avoir les compétences nécessaires pour monter des dossiers CTE "longs et compliqués", alors ils n'ont plus renouvelé l'expérience. Cette attitude paraît étonnante si l'on considère le fait qu'ils ont élaboré deux mesures relatives à la culture d'ananas, qui ont été intégrées dans le contrat-type. Au final seule une de ces mesures a été contractualisée, à une reprise.

- L'agriculteur qui a monté lui-même son dossier a eu une démarche peu commune, qui a débuté quelques années avant la mise en place du CTE. Il avait décidé, conjointement avec d'autres producteurs du Groupement d'Etude et de Développement Agricole (GEDA) auquel il appartenait, de faire progresser son exploitation et monter un dossier DOCUP. Une démarche de réflexion comprenant l'élaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic a donc été entamée, avec l'aide de la Chambre d'Agriculture. Les dossiers DOCUP n'ont finalement pas été réalisés mais, ayant appris l'existence du CTE il a décidé de valoriser le travail effectué en montant un dossier.

➤ **Caractéristiques des exploitations concernées**

L'âge des exploitants se situe pour la plupart aux alentours de 40 – 45 ans. La SAU de leurs exploitations est très variable, allant de 1900 m² à 23 hectares, et le chiffre d'affaires moyen est de 76 888 euros. Leurs productions sont assez diverses, parfois peu communes et souvent multiples au sein d'une même exploitation : on trouve ainsi de la canne à sucre, du café, de la vanille, du miel, du maraîchage (sous serres ou non), des fruits, des poulets,...

➤ **Composition des CTE**

Tous les CTE "individuels" possèdent des investissements, mais leur caractéristique principale réside dans le fait que ces investissements sont importants : cinq dossiers atteignent la subvention maximale (15000 euros). Avec une moyenne de 24 130 euros, ils représentent 85 % du chiffre d'affaires des exploitations.

En complément des investissements, le choix du nombre de mesures agro-environnementales est très varié :

Nombre de MAE choisies	1 MAE	2 MAE	3 MAE	4 MAE	5 MAE	6 MAE
Nombre de dossiers correspondants	2	3	1	4	0	1

Pour ces mesures les agriculteurs reçoivent en moyenne 3 123 euros par an. Cette aide représente en moyenne 10,2 % du chiffre d'affaires des exploitations.

Encore une fois on constate une prédominance des mesures relatives aux plantations de haies et d'arbres, sélectionnées huit fois chacune. En revanche, la diversité des autres mesures

choisies est plus importante, avec trois MAE qui n'apparaissent que dans ces CTE ("implantation et maintien des dispositifs enherbés", "coupe manuelle de la canne à sucre en vert" et "ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée").

➤ **Répartition géographique**

On peut constater une grande diversité au niveau de la localisation géographique des exploitations : il n'existe pas deux exploitations qui soient sur la même commune, et elles sont réparties sur la Basse-Terre, sur la Grande-Terre et à Marie-Galante.

2.4.2. Présentation des exploitants enquêtés

Six agriculteurs ont été interrogés, correspondant à cinq CTE portés par le CNASEA et à celui porté par le bénéficiaire.

➤ **Caractéristiques des agriculteurs**

Concernant les agriculteurs, on observe une remarquable similitude sur plusieurs points. Tous d'origine agricole, ils possèdent généralement une formation agricole mais ne sont devenus agriculteurs qu'après avoir travaillé un certain temps dans un autre domaine. Pour certains la transition ne s'est faite que très récemment.

Les installations sur les exploitations concernées par le CTE sont très récentes (entre 1998 et 2001 pour cinq d'entre eux, 1992 pour le sixième). Cinq producteurs sont ainsi en pleine phase de construction de leurs systèmes de production, et plusieurs bénéficient de la Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA).

Quatre exploitants possèdent des responsabilités au niveau agricole (dans des syndicats, GIE, GEDA, associations de producteurs,...), et ils sont tous impliqués au minimum dans des groupements de producteurs.

➤ **Dates de signature des dossiers CTE**

Deux dossiers ont été signés dès décembre 2001 : ils concernaient l'agriculteur installé en 1992 et celui qui a porté lui-même son dossier. Les quatre autres dossiers, correspondant aux installations les plus récentes, ont été montés juste avant le gel des CTE, et donc signés récemment (en mars 2003 pour trois d'entre eux).

➤ **Systèmes d'activité**

La pluriactivité est prépondérante sur l'échantillon : pratiquée par cinq exploitants (dont deux occasionnellement, selon leurs besoins financiers), elle est liée aux investissements que nécessite la mise en place des systèmes de production. A terme la plupart des personnes interrogées prévoit de ne vivre que des revenus de l'exploitation.

Il existe une réelle diversité dans les systèmes d'activités étudiés :

- une production de miel et hydromel. L'écoulement de la production est pratiquement garanti, mais le volume de production est encore faible.
- une pépinière – fruitière (sous serres). L'écoulement de la production est garanti.
- une association maraîchage – agrumes avec un projet d'agro-transformation, en développement.
- une production diversifiée comprenant banane, maraîchage, agrumes et café. L'installation est récente, et le volume de production est encore faible.

- deux productions de café et vanille, en agriculture biologique. L'installation est là aussi très récente : en attendant d'avoir une production les exploitants cultivent des ignames et des légumes.

➤ **Contenu des CTE**

Le fait que plusieurs exploitants se trouvent dans une phase d'installation est très important : il justifie notamment l'existence d'investissements élevés (par comparaison les producteurs de GFA, qui ont déjà capitalisé depuis plusieurs années sur leurs exploitations, ont des montants plus faibles).

Les dossiers étudiés possèdent une, deux ou quatre mesures agro-environnementales. L'originalité réside dans le fait que quatre exploitants ont décidé d'inclure des mesures qui leur permettraient de faire progresser leur projet, et non des mesures "annexes". Les mesures choisies leur ont ainsi permis de développer la production, que ce soit pour la banane, le café, la vanille ou les agrumes.

2.4.3. Un outil adaptable mais non incitatif

2.4.3.1. *Peu de changements engendrés par le CTE*

Pour les six exploitants rencontrés, le nombre de changements observés suivant les différentes catégories retenues pour notre étude se distribuent de la façon suivante :

Type de changement	Technique	Economique	Social	Projet
Occurrences	1	6	4	2

▪ **Changements techniques**

Un seul exploitant a modifié ses pratiques techniques grâce au CTE, et le changement est limité à un entretien plus consciencieux de l'exploitation. Cette donnée peut être relativisée par la présence de l'agriculture biologique dans l'échantillon, et par le fait que les systèmes de production sont en création. Il n'en demeure pas moins que la faiblesse de l'environnement dans le contrat-type se traduit ici de manière flagrante par l'absence d'action (ou de prise de conscience) environnementale.

▪ **Changements économiques**

Ils sont liés, comme pour les CTE "GFA", aux investissements. Les CTE "individuels" ont aidé les producteurs à réaliser plus rapidement un projet dans lequel ils s'étaient engagés. Il est intéressant de noter que les changements proviennent ici non seulement de la subvention aux investissements mais aussi, et plus fréquemment que pour les CTE "GFA", des aides annuelles des MAE.

Au niveau du montant de ces aides, l'opinion des producteurs interrogés est positive : ils considèrent tous qu'il correspond à ce qu'on leur demande de faire. Trois agriculteurs considèrent d'ailleurs l'aide financière du CTE comme un "plus" dans la mise en place de leur projet ; l'un d'entre eux avance même : "j'accepte l'argent, mais je ne devrais pas être payé

pour quelque chose que je dois faire". Cette attitude, caractéristique des CTE "individuels", sera complétée par l'analyse des motivations des producteurs.

- **Changements sociaux**

Les producteurs interrogés possédaient déjà dans l'ensemble un bon réseau de relations. L'amélioration n'est donc pas aussi importante que pour les CTE "banane" ou "GFA" : un seul agriculteur considère ces changements comme un point "très positif" du CTE.

Lorsqu'ils ont eu lieu, les changements sociaux se sont limités à une amélioration des relations existantes, essentiellement avec le CNASEA et d'autres producteurs intéressés par le CTE.

- **Changements de projet**

Les deux changements de projets observés ici sont liés aux investissements. La limite de subvention aux investissements dans le cadre du CTE a poussé un exploitant à faire un avenant à son Etude Prévisionnelle à l'Installation et à sélectionner le matériel le plus important parmi tous les investissements qui y étaient prévus. Pour un autre agriculteur le diagnostic a permis de prendre conscience que son projet d'agro-transformation était trop important, et donc de le réajuster à son volume de production.

Soulignons en complément de cette observation la vision du CTE que possèdent plusieurs des agriculteurs enquêtés : pour eux, un des points les plus positifs de l'outil est qu'il "s'adapte aux projets".

2.4.3.2. *Une démarche individuelle*

- **Intéressement des agriculteurs au CTE**

On observe ici une des différences les plus importantes entre les CTE "individuels" et les autres CTE. Tous les agriculteurs enquêtés connaissaient l'existence du CTE bien avant qu'un technicien ne vienne le leur proposer. Ils en avaient entendu parler au travers des médias, par discussion avec d'autres producteurs ou encore au sein de réunions diverses (formations, syndicats,...). Les CTE "individuels" concernent donc en majorité des agriculteurs qui font l'effort de se tenir informés, et on ne retrouve pas le phénomène d'assistanat présent chez les bananiers et au sein des GFA.

En revanche on peut constater à nouveau des carences dans le système d'information et de communication. En effet la moitié des enquêtés, bien que connaissant l'existence des CTE, ne se sont engagés dans la démarche que lorsque le technicien du CNASEA le leur a proposé. Soit l'outil leur paraissait trop complexe soit ils ne voyaient pas a priori l'intérêt qu'ils pouvaient trouver en montant un dossier.

- **Motivation**

La motivation est unanime chez tous les exploitants rencontrés, et elle est la même que pour les CTE "GFA". Le CTE a été utilisé comme un outil de financement des investissements. On peut cependant constater une légère différence par rapport aux agriculteurs des GFA, qui ont utilisé les CTE comme point de départ pour leurs investissements. Les exploitants concernés ici se situent généralement dans une phase d'installation, et ils ont utilisé le financement des CTE pour accélérer un processus qu'ils avaient déjà entamé.

On remarque également de manière plus marquée dans cet échantillon un élément qui est apparu dans l'étude du groupe "GFA", à savoir l'utilisation du CTE comme alternative au

DOCUP. En effet, mis à part le cas déjà évoqué de l'agriculteur qui a porté seul son dossier, deux autres personnes interrogées avouent s'être engagées dans le CTE uniquement parce que le DOCUP ne leur convenait pas. La première a intégré la construction d'un bassin de rétention d'eau non éligible au DOCUP ; la seconde a inclus des investissements éligibles au DOCUP, mais celui-ci était trop contraignant pour monter un dossier (délais d'acceptation et de remboursement trop longs, nécessité de payer les investissements en totalité dans un premier temps). Dans les deux cas les agriculteurs n'ont choisi des mesures agro-environnementales que parce qu'il était obligatoire d'en posséder au moins une dans son dossier CTE.

Les agriculteurs qui n'ont pas pris le CTE comme une alternative au DOCUP l'ont considéré comme un complément aux autres aides existantes (DOCUP, DJA, OGAF...).

➤ **Montage des dossiers**

Au-delà de la généralisation d'investissements lourds, on ne constate pas de ressemblance entre les différents CTE "individuels". Cela est certainement dû en premier lieu au fait que les exploitations concernées possèdent des caractéristiques et des projets différents. Une autre raison se trouve dans la participation des acteurs au montage des dossiers, à commencer par l'implication dans la construction du diagnostic. En effet seuls deux agriculteurs n'en connaissent pas le contenu, ils sont cinq à y avoir participé et il a été bénéfique pour deux d'entre eux.

Cette participation des agriculteurs au montage de leurs dossiers limite évidemment l'influence du technicien (cinq des dossiers étudiés ont été montés par le même technicien, venant du CNASEA), qui se comporte dès lors plus comme un conseiller que comme un décideur.

➤ **Des agriculteurs résolument optimistes**

Cinq des six producteurs enquêtés sont optimistes concernant l'avenir. Lorsqu'ils se sont installés ce n'était pas par nécessité mais par choix : ils sont confiants dans les projets d'exploitation qu'ils ont montés, car ils ont généralement choisi des productions qui sortent du commun guadeloupéen et qui peuvent être très bien valorisées.

Ce qu'il faut retenir des CTE "individuels"

Les signataires des CTE "individuels" sont des agriculteurs qui ne bénéficient pas d'un appui technique particulier, mais qui possèdent généralement un bon réseau d'informations. Beaucoup sont en phase d'installation et ont vu dans le CTE une aide leur permettant d'accélérer la mise en place d'un projet déjà réfléchi et défini.

A part les changements économiques engendrés par les subventions peu de changements sont observés, même si les agriculteurs participent activement au montage de leur dossier.

PARTIE III : BILAN ET PERSPECTIVES

3.1. Synthèse

3.1.1. La construction du contrat-type

Revenons tout d'abord sur la phase de construction du contrat-type en Guadeloupe. Elle ne constitue pas l'essentiel de l'étude mais le contexte particulier dans lequel elle s'est déroulée et les choix qui l'ont caractérisée se sont avérés être déterminants pour les résultats du CTE.

En effet, cette phase a tout d'abord été caractérisée par un manque de compréhension généralisé. Alors que la complexité du CTE a souvent été dénoncée au niveau national, le phénomène semble avoir été accentué en Guadeloupe par un système de communication défaillant et un manque de dynamisme de la part du monde agricole, qu'il s'agisse des acteurs du développement ou des agriculteurs (ces deux phénomènes étant vraisemblablement liés).

Ce manque de compréhension, d'appropriation et d'implication s'est d'abord traduit par l'absence de démarche collective, absence d'autant plus étonnante que celle-ci était censée être la base de la construction des CTE.

Cette carence a eu deux effets négatifs :

- Dans un premier temps les propositions sont restées limitées à une ou deux mesures agro-environnementales par filière, généralement sans concertation avec les agriculteurs, alors que l'objectif aurait dû être de créer des contrats-types relatifs à des territoires ou des filières territorialisées.
- Dans un deuxième temps elle a conduit à un manque d'intérêt de la part des agriculteurs envers le CTE, une fois celui-ci construit. En effet, les démarches collectives auraient pu compenser les carences du système d'information et le manque de recherche de ces mêmes informations constaté chez les agriculteurs.

Enfin la phase de construction du contrat-type en Guadeloupe a été caractérisée par un autre élément important, l'absence de diagnostic territorial. Le résultat a été la construction d'un unique contrat-type départemental, sans prise en compte de problématiques environnementales ou territoriales.

3.1.2. Trois types de dossiers CTE

L'étude a montré que la différenciation suivant le type de signataire correspondait effectivement à trois types de CTE. Chacun de ces types possède des caractéristiques propres et correspond globalement à une approche particulière du contrat-type :

- une approche individualisée en zone bananière,
- une approche collective au niveau des GFA et
- une approche individuelle.

Le tableau suivant récapitule, suivant les types de CTE, les caractéristiques des signataires, le contenu des dossiers et les changements de pratiques observés.

Type de CTE	Banane	GFA	Individuel
Caractéristiques des signataires			
Age moyen	48	46	42
Formation agricole	Stages à l'installation	Stages à l'installation	BEPA, BTSA, Ingénieur,...
Chiffre d'affaires (CA)	206 911 €	71 652 €	76 888 €
Années écoulées depuis l'installation	16	14	4.5
Suivi technique régulier	Oui	Oui	Non
Capital social (réseau de relations, recherche d'informations,...)	+	+	+++
Contenu des dossiers			
Investissements	Non	17 031 € (50 % du CA)	24 130 € (85 % du CA)
MAE	1 ou 2	3	3
Montant MAE	11 124 €/an (10,2 % du CA)	3 571 €/an (11 % du CA)	3 123 €/an (10,2 % du CA)
Changement des pratiques			
Techniques	Nouvelles occupations, lutte raisonnée	Nouvelles occupations	Nouvelles occupations
Economiques	Trésorerie	Investissements	Investissements
Relationnelles	+++	++	+

Concernant la caractérisation des signataires il existe une certaine homogénéité entre les groupes "banane" et "GFA". Le dernier groupe, en revanche, se distingue nettement : les agriculteurs sont généralement plus jeunes, ils possèdent une formation agricole académique, sont en phase d'installation et ne bénéficient pas d'un suivi technique régulier similaire à celui fourni par le GIE Agro-service ou la SAFER.

Au niveau du contenu des dossiers ce sont les CTE "banane" qui se distinguent par rapport aux deux autres groupes, avec une absence d'investissement et l'exclusivité de la mesure BPA, associée à un apport financier important.

Mis à part la lutte raisonnée contre les parasites chez les bananiers, les changements des pratiques techniques sont limités à l'apparition de nouvelles occupations en raison de la réalisation d'investissements (bâtiments d'élevage, plantations diverses,...).

Ces investissements constituent l'essentiel des changements des pratiques économiques chez les agriculteurs "GFA" et "individuels" qui, sans l'apport du CTE, n'auraient pu investir ou auraient dû attendre pour le faire. Les bananiers n'ont presque pas modifié leurs pratiques économiques puisque la subvention constitue pour eux un complément de trésorerie qui les aide à maintenir un système en difficulté.

Enfin, les CTE ont généralement permis une amélioration des relations des agriculteurs. La plus importante se situe en zone bananière : non seulement le suivi technique a été amélioré, mais un contact a également été créé entre la recherche et les producteurs.

3.1.3. La perception des agriculteurs

La majorité des agriculteurs enquêtés voit dans le CTE une simple aide financière (supplément de trésorerie ou alternative au DOCUP permettant de réaliser des investissements). La prise en compte de la multifonctionnalité (terme inconnu des agriculteurs) de l'agriculture, telle qu'elle a été comprise et appliquée en Guadeloupe, n'a pas fondamentalement fait évoluer la représentation qu'ont les agriculteurs de leur métier : leurs réflexions s'inscrivent toujours dans une logique productiviste.

Peu d'entre eux s'interrogent sur une inscription territoriale de leur exploitation, et les projets correspondants sont antérieurs aux CTE.

Les dynamiques collectives, presque inexistantes en Guadeloupe (l'inorganisation est fréquemment mentionnée par les agriculteurs), n'ont que très peu été encouragées par le dispositif : les seules améliorations, légères, se trouvent au niveau des GFA. Certains agriculteurs soulèvent néanmoins la nécessité de l'implication des collectivités locales, notamment pour l'évacuation des déchets de l'agriculture.

En revanche la problématique environnementale, bien que très peu présente dans le contrat-type, a trouvé un écho favorable auprès des producteurs : plusieurs d'entre eux auraient aimé que le CTE introduise de nouvelles techniques plus respectueuses de l'environnement (lutte biologique, aide au raisonnement des insecticides,...), ou leur donne plus d'informations sur "comment travailler".

3.2. Contribution des CTE à la promotion d'une agriculture multifonctionnelle

Le CTE se veut un contrat fondé sur la reconnaissance et la promotion d'une agriculture multifonctionnelle. A ce titre il prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable.

Il est donc important d'évaluer, dans la continuité de l'étude effectuée, la contribution des CTE guadeloupéens à la promotion d'une agriculture multifonctionnelle, c'est-à-dire viable, créatrice d'emplois, insérée socialement, respectueuse de l'environnement et pourvoyeuse de produits de qualité.

a) Contribution à la viabilité des exploitations

On peut distinguer deux types d'amélioration liée aux CTE :

- Une amélioration à court terme, le temps que dure le contrat. Cette amélioration est présente lorsque l'aide du CTE n'est pas justifiée, qu'elle constitue un simple supplément de trésorerie et qu'elle ne sert pas à améliorer la viabilité réelle de l'exploitation. On trouve ce type d'amélioration essentiellement chez les bananiers, avec la mesure BPA.
- Une amélioration à long terme, non directement liée à l'existence du contrat. Cette amélioration est présente lorsque les subventions du CTE sont investies, servent à faire évoluer l'appareil de production et donc la viabilité réelle de l'exploitation. Une telle amélioration a été constatée chez tous les CTE "individuels" enquêtés (y compris ceux qui ont utilisé le dispositif comme une alternative au DOCUP), chez 14 des 16 CTE "GFA" étudiés et pour tous les CTE "banane" qui n'étaient pas constitués exclusivement de la mesure BPA (soit la moitié des dossiers étudiés).

b) Contribution à l'emploi

On observe là aussi deux sortes de contribution. La première concerne les créations d'emplois incluses dans les dossiers CTE : on en compte une vingtaine en Guadeloupe, les enquêtes montrant que dans l'ensemble elles ont été respectées. Le CTE a également permis à certains bananiers de maintenir la main-d'œuvre, grâce aux subventions. De même que précédemment, ces phénomènes sont pour l'instant entièrement dépendants de l'aide financière : pour être durables ils doivent être associés, entre autres, à une amélioration de la rentabilité de l'exploitation.

c) Contribution à l'insertion sociale

Globalement aucune amélioration de l'insertion de l'agriculture dans la société n'a été observée. Dans quelques années, lorsque les quelques projets d'agritourisme seront menés à terme une amélioration sera sûrement observable en raison de leur relation directe avec les personnes du monde non agricole. Il est d'ailleurs regrettable, dans un contexte où de plus en plus de problèmes émergent entre le milieu agricole et la société, que si peu de réflexions collectives aient été menées pour tenter d'y remédier.

Cependant, on peut constater à l'intérieur du monde agricole une plus grande cohésion, une communication plus importante entre les agriculteurs, l'encadrement technique et les scientifiques. Le dispositif CTE n'a pas toujours initié cette amélioration, mais il l'a toujours soutenue.

d) Contribution au respect de l'environnement

Comme signalé à plusieurs reprises, l'environnement a dès le départ été considéré comme secondaire. Ce manque de préoccupation environnementale s'est traduit sur le terrain par un manque d'actions concrètes, et au final très peu d'améliorations observées. Les seules actions se situent chez les bananiers, avec un ramassage plus systématique des gaines et, dans certains cas, une lutte plus raisonnée contre les parasites. Ces améliorations sont

malheureusement très éloignées des problèmes environnementaux que commence à rencontrer la profession.

e) Contribution à la production de produits de qualité

Aucune amélioration liée au CTE n'a été observée dans ce domaine, les mesures choisies ne concernant pas directement la qualité de la production.

f) Un "effet déclic" ?

On entend par "effet déclic" le fait qu'un agriculteur prenne conscience, grâce au CTE, des différents enjeux correspondant aux aspects précédents. Or l'étude a révélé que bien souvent chez les agriculteurs la connaissance du dispositif CTE était incomplète, pour diverses raisons. Il est donc normal de n'observer chez eux que très peu de changements dans leur façon d'appréhender les différents domaines économique, environnemental et social dans la gestion de leur exploitation.

Néanmoins quelques "déclis" ont été observés : un déclic environnemental chez trois producteurs de bananes et deux exploitants de GFA, et un déclic économique chez un exploitant de GFA pour qui le diagnostic a fait prendre conscience de la nécessité de raisonner son système de production.

Huit agriculteurs possédaient déjà un raisonnement proche de celui prôné par la LOA : quatre sont situés en GFA, et les quatre autres font partie de la catégorie des CTE "individuels".

g) Conclusion

Outil malléable, le CTE-type guadeloupéen a majoritairement été considéré comme une source de subventions : il est donc normal que les principaux changements observés soient d'ordre économique. On constate ainsi une nette amélioration dans la viabilité de la majorité des exploitations concernées par le CTE.

Ces résultats nous montrent que malgré l'absence de réelle réflexion sur un développement territorial durable au sein du contrat-type, le dispositif peut servir à promouvoir une agriculture multifonctionnelle. Cependant on peut regretter que cette promotion ne vienne essentiellement que de l'aspect financier et dépende presque totalement de la réflexion personnelle des agriculteurs (donc bien souvent des techniciens) : le CTE devient dès lors une aide comme une autre.

3.3. Articulation des CTE avec les modèles de développement

Un des objectifs du projet dans lequel s'inscrit ce stage était de savoir si le CTE (et plus généralement les orientations de la nouvelle LOA) pouvait contribuer à dépasser l'opposition entre deux conceptions du développement, celle qui privilégie la logique d'intégration au marché national par une politique d'exportation et celle qui prône un recentrage sur la région par une politique d'autosuffisance alimentaire.

Il est intéressant dans cette optique de voir l'appropriation du CTE par les différents types d'agriculture :

- les CTE "banane" ont clairement servi à soutenir une agriculture d'exportation, en proposant une aide à l'hectare de bananeraie, mais sans engendrer de changement dans la conduite et le raisonnement des systèmes de production et d'activité ;
- les CTE "individuels" ont permis la mise en place de projets généralement centrés sur des productions à destination du marché local ;
- à mi-chemin entre ces deux extrêmes, les CTE "GFA" ont été utilisés par des producteurs de canne à sucre (autre culture d'exportation de l'île), mais pour développer des productions annexes, destinées au marché local.

Le CTE a donc permis de dépasser effectivement l'opposition entre les deux conceptions du développement existant en Guadeloupe. Cependant de sérieuses réserves peuvent être émises quant à l'impact réel de cette appropriation car, on l'a vu, les motivations des acteurs, les utilisations du dispositif et ses résultats sont très différents suivant les cas.

En effet, la généralisation du CTE aux différents types d'agriculture provient essentiellement de son apport financier, et non de l'existence d'un consensus sur le modèle de développement à promouvoir. A l'inverse, on a pu constater que chacun des groupes "banane", "GFA" ou "individuel" s'est approprié l'outil sans développer de réelle réflexion territoriale.

3.4. Les limites de la démarche adoptée en Guadeloupe

A la lumière des objectifs énoncés dans la LOA, l'étude des agriculteurs signataires de CTE a fait apparaître quelques limites dans la mise en œuvre des CTE en Guadeloupe : peu de démarches collectives, faible prise en compte des problématiques environnementales, faible intéressement des agriculteurs, faible participation des agriculteurs au montage des dossiers, importance prépondérante des techniciens, pérennisation d'un système en difficulté. Les principaux facteurs explicatifs sont listés ci-après.

Peu de démarches collectives

Constatée à la fois au niveau des acteurs du développement et des agriculteurs, cette carence importante dans ce qui était censé être la base de la mise en œuvre des CTE possède trois explications :

- une mauvaise communication du fonctionnement et de l'esprit du dispositif, démontrée par le démarrage de la mise en place des CTE
- un manque de motivation de la part des acteurs du monde agricole, qui n'ont souvent pas trouvé d'intérêt à s'engager dans le dispositif
- peu de dynamiques collectives préexistantes

Faible prise en compte des problématiques environnementales

L'environnement, on l'a vu, était très peu présent dans le contrat-type guadeloupéen. Deux raisons peuvent expliquer cette situation :

- aucun diagnostic territorial n'a été utilisé pour construire le contrat-type ; ils auraient pu attirer l'attention sur des problématiques environnementales existantes, émergentes ou probables
- les propositions sont restées limitées à des mesures sectorielles

Faible intéressement des agriculteurs

Généralisé d'après les enquêtes, ce faible intérêt à priori des agriculteurs pour le CTE peut avoir plusieurs causes :

- un système d'information et de communication défaillant
- une mauvaise communication de l'esprit et des possibilités offertes par le CTE
- une passivité des agriculteurs, qui souvent ne cherchent pas l'information mais s'en remettent aux techniciens
- un dispositif qui peut paraître complexe à mettre en œuvre

Faible participation des agriculteurs au montage des dossiers

Relativement fréquent, ce manque d'implication des exploitants peut être expliqué par des raisons déjà évoquées :

- une information incomplète sur le dispositif et son fonctionnement
- une passivité des agriculteurs, qui s'en remettent aux conseils et décisions des techniciens

Importance prépondérante des techniciens

On a vu l'importance des techniciens dans l'obtention de résultats conformes aux objectifs de la LOA. Une telle importance, qui peut conduire concrètement à des résultats très inégaux, provient de deux facteurs :

- une absence de contrats-types construits dans une optique de développement homogène, avec des mesures obligatoires et une plus grande prise en compte de l'environnement
- une passivité des agriculteurs, souvent très peu formés et qui s'en remettent aux conseils et décisions des techniciens

Pérennisation d'un système en difficulté

Cette remarque s'applique essentiellement à la production bananière, dans les cas où les CTE viennent soutenir un système en difficulté sans apporter de réels changements ou solutions. Trois causes peuvent être avancées :

- une absence de réflexion sur un développement territorial
- une faible prise en compte des problématiques environnementales ; les progrès engendrés par les CTE dans ce domaine pourraient ensuite être valorisés
- une absence de démarche individuelle de projet et de raisonnement global de la conduite du système d'activité

Les différentes limites énoncées ci-dessus témoignent d'un écart relativement important par rapport aux objectifs initiaux du CTE. Celui-ci a été utilisé principalement comme une source de subventions, laissant de côté la démarche de réflexion censée faire évoluer les exploitations vers une agriculture plus durable. Cet écart est caractérisé par des dossiers qui ne résolvent pas forcément les problèmes (existants ou potentiels) dus à la gestion des systèmes d'activité. Volontaire ou non, il a été favorisé par un manque d'assimilation du dispositif et par un laxisme dans les décisions de plusieurs CDOA, peu regardantes sur le contenu des dossiers.

Force est de constater qu'il existe une différence assez importante entre la LOA et le modèle productiviste promu en Guadeloupe (à l'aide de financements comme le DOCUP qui excluent, directement ou indirectement, les exploitations les moins compétitives). Cependant les acteurs du monde agricole ont construit (par méconnaissance, passivité ou volontairement...) un CTE-type adaptable aux projets individuels et avec des cahiers des charges très peu contraignant. Il s'est donc transformé en un CTE "guichet", moins intéressant que le DOCUP mais plus accessible, notamment pour les petits exploitants.

3.5. Les pistes d'amélioration du dispositif

Suite au constat effectué, il apparaît clairement que l'amélioration du contenu et de la mise en œuvre des CTE (CAD) en Guadeloupe nécessite une réflexion plus collective entre les acteurs du développement.

Au niveau des agriculteurs (sujet principal de cette étude) il semble que, compte tenu des différents dysfonctionnements relevés précédemment, cette amélioration passe par un recentrage sur les porteurs de projets collectifs. En effet, ces rouages essentiels sur lesquels est censé s'appuyer tout le dispositif ont été absents ou ignorés en Guadeloupe.

Chargés d'initier une démarche de projet, de la dynamiser et de l'accompagner en y associant les autres acteurs/partenaires du territoire, leur rôle doit être central non seulement dans le montage des dossiers mais également dans la construction du dispositif.

Il s'agira donc dans un premier temps de reconnaître les porteurs de projets éventuels et de les mobiliser pour la mise en place du CAD. Cette mobilisation, dont dépend en grande partie la réussite des contrats, devrait être facilitée par l'expérience précédente des CTE. En effet, même si la construction du contrat-type ne s'est pas appuyée sur des projets collectifs, quelques porteurs de projets se sont manifestés par la suite (des techniciens de la SAFER et de la Chambre d'Agriculture), utilisant le dispositif pour appuyer une démarche collective.

De telles dynamiques paraissent être une étape essentielle si l'on veut redéfinir le métier d'agriculteur, en construisant un outil conforme aux attentes des producteurs et aux objectifs de la LOA. Elles permettraient :

- de développer des démarches et réflexions collectives
- d'intégrer les problématiques environnementales en concertation avec les préoccupations des principaux acteurs concernés
- de résoudre le faible intéressement des agriculteurs en les intégrant à la construction de l'outil
- de mettre en place un développement cohérent sur un même territoire
- d'améliorer les relations entre les agriculteurs, les acteurs du développement et les différents acteurs d'un même territoire

CONCLUSION

Quels sont les avantages du CTE par rapport aux autres aides existant en Guadeloupe ?

Les réponses des agriculteurs à cette question ne s'éloignent généralement pas du domaine financier, et font souvent référence à la facilité d'accès que présente l'outil. Seules quelques rares personnes évoquent en plus de cet aspect des éléments plus caractéristiques du CTE, comme l'élaboration d'un diagnostic permettant de raisonner le système de production, la promotion d'une démarche collective ou encore la mise en place d'une réflexion sur la gestion des ressources naturelles.

Cette constatation pourrait presque résumer à elle seule la démarche générale observée en Guadeloupe, qui a été de considérer principalement (et parfois exclusivement) le CTE comme une aide financière, et ce malgré une relative diversité d'approches et d'utilisations du dispositif.

En effet, par définition le CTE est un outil dont le contenu et l'utilisation dépendent fortement des choix que font les personnes à qui il est destiné. Il n'est donc pas étonnant de voir en Guadeloupe globalement trois approches différentes du même contrat-type, ayant conduit à l'élaboration de trois types de CTE.

Chacun de ces groupes possède des caractéristiques qui lui sont propres (motivations, projets d'exploitation, implication des agriculteurs,...) et les subventions accordées ont soutenu les agriculteurs dans la réalisation de leurs projets, quels qu'ils soient. Cependant les résultats sont généralement éloignés des objectifs de la LOA : peu de démarches collectives se sont développées, peu de réflexions territoriales ont été menées, les problèmes concernant la gestion des ressources naturelles ou l'insertion de l'agriculture dans la société ont été éludés.

Un des principaux points positifs du CTE s'est avéré être l'amélioration des relations des agriculteurs et du suivi technique dont ils bénéficient. Pourtant, même sur ce point des critiques peuvent être émises si l'on considère que cette amélioration n'a pu s'effectuer qu'au détriment d'autres exploitants non impliqués dans le dispositif, et qu'elle n'a fait que renforcer dans la majorité des cas le phénomène d'assistanat observé chez les agriculteurs.

Ainsi, mis à part quelques exceptions le CTE n'a pas permis en Guadeloupe de redéfinir le métier d'agriculteur, et seuls quelques producteurs semblent disposés à réfléchir différemment leurs systèmes de production et d'activité. Est-ce que ces cas isolés constituent une base suffisamment importante pour permettre de développer des réflexions territoriales sur l'île ? Est-ce qu'ils ont seulement envie d'entraîner d'autres agriculteurs dans une réflexion nouvelle, alors que plusieurs d'entre eux dénoncent le caractère non-professionnel de leurs confrères ? Plus généralement, est-ce que la "sensibilisation" réalisée par les CTE permettra l'émergence de démarches collectives et territoriales lors de la mise en place des CAD ?

BIBLIOGRAPHIE

- Agreste Guadeloupe n°1, *Recensement Agricole 2000*, premiers résultats. Juillet 2001, 4p.
- BIDET F. *La Réforme foncière en Guadeloupe : le besoin d'un second souffle*, in Espace Rural n°66, Février 2001, pp. 10-11
- CATTAN P., DULCIRE M. *Monoculture d'exportation et développement agricole durable : cas de la banane en Guadeloupe*. Cahiers Agricultures 2002 ; 11 : 313-21
- CATTAN P., DULCIRE M. *Quelle prise en compte de l'environnement par l'activité agricole? Gestion de la qualité des sols et des eaux par l'agriculture en zone bananière, dans le cadre d'une politique incitative*. Guadeloupe : CIRAD, 2000 ; 4p.
- Collectif, 2001, *Multifonctionnalité de l'agriculture et CTE*, Ingénieries – EAT, n° spécial 2001
- DOREL M. *Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) pour les exploitations bananières de Guadeloupe : proposition pour une mesure "bananeraie pérenne d'altitude"*. FruiTrop 2001 ; 74 : 6-8.
- DUFEAL D. *Diagnostic territorial en zone bananière – Etude d'une petite région rurale: La section de l'Habituee*. Rapport de fin d'études, ENITAC et CIRAD-Tera, 2001 ; 40p. + annexes.
- GOVINDIN JC. *Diagnostic territorial en zone bananière*. Mémoire de fin d'études, Université des Antilles et de la Guyane et CIRAD-Tera, 2001 ; 89p. + annexes.
- Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer, *La Guadeloupe en 2001*. 2002, 212p.
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, *Tableaux Economiques Régionaux Guadeloupe 2002*. 2002, 146p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. *Modalités d'élaboration des contrats types définissant les actions à contractualiser dans les contrats d'agriculture durable*. Circulaire DEPSE/SDEA/C 2003-7007 ; 12 Mars 2003.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. *Guide pratique du Contrat Territorial d'Exploitation*. Février 2000, 80p.
- Préfecture de la Région Guadeloupe, *Arrêté portant agrément du contrat-type pour la mise en œuvre de Contrats Territoriaux d'Exploitation*. 21 Mai 2001.
- Région Guadeloupe, *Le pays de l'Archipel – Schéma d'Aménagement Régional*. Février 2000.

- SORET O. *La politique régionale en matière agricole. Des moyens financiers et des outils d'accompagnement.* Septembre 2001, 22p.
- ZEBUS MF. *Paysannerie et économie de plantation. Le cas de la Guadeloupe 1848-1980.* Ruralia 1999 ; 5 : 1-18.

TABLE DES ABREVIATIONS

APAG :	Association des Producteurs d'Ananas de Guadeloupe
BPA :	Bananeraie Pérenne d'Altitude (CTE type Guadeloupe)
CDOA :	Commission Départementale d'Orientation Agricole
CIRAD :	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNASEA :	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CAD :	Contrat d'Agriculture Durable
ChA :	Chambre d'Agriculture
CST-CTE :	Comité Scientifique et Technique pour les CTE
CTE :	Contrat Territorial d'Exploitation
DAF :	Direction de l'Agriculture et de la Forêt
DIREN :	Direction Régionale de l'Environnement
DJA :	Dotation Jeunes Agriculteurs
DOCUP :	Document Unique de Programmation
DOM :	Département d'Outre-Mer
GEDA :	Groupement d'Etude et de Développement Agricole
GFA :	Groupement Foncier Agricole
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
LAPRA :	Laboratoire Professionnel Régional d'Analyses
LOA :	Loi d'Orientation Agricole
MAE :	Mesure Agro-Environnementale
OCM :	Organisation Commune de Marché
OGAF :	Opération Groupée d'Aménagement Foncier
PAC :	Politique Agricole Commune
PAF :	Production Agricole Finale
PIB :	Produit Intérieur Brut
RDR :	Règlement de Développement Rural
RGA :	Recensement Général Agricole
RUP :	Région Ultra Périphérique
SAFER :	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAR :	Schéma d'Aménagement Rural
SAU :	Surface Agricole Utile
SICA :	Société d'Intérêt Collectif Agricole
UPG :	Union des Paysans de la Guadeloupe
UPROFIG :	Union des Producteurs de la Filière Igbame de la Guadeloupe
UTA :	Unité de Travail Annuel

ANNEXES

1 – La Guadeloupe dans l'arc des Petites Antilles

2 – Guide d'entretien

3 – Détail des CTE "banane"

4 – Détail des CTE "GFA"

5 – Détail des CTE "individuels"

Annexe 1

La Guadeloupe dans l'arc des Petites Antilles

(Source : Atlas du monde, Sélection du Reader's Digest, 1993, échelle : 1 :6 000 000)

Annexe 2

Guide d'entretien, agriculteurs bénéficiaires d'un CTE

I) Caractérisation de l'enquête

I.1 Qui est-il et quelle est sa situation professionnelle ?

- situation de famille (âge, nb d'enfants, successeur ou pas...)
- origine (agricole ou non)
- formation (niveau de formation + formation continue)
- trajectoire professionnelle
- responsabilités dans OPA, mouvements associatifs et institutions politiques (avant et maintenant)
- pluriactivité ?

I.2 Description de l'exploitation

- les principales composantes du système (terres en propriété, type de loyer...)
- politique de commercialisation
- comment l'agriculteur voit-il son avenir dans les 10 prochaines années ?

II) Sur sa motivation à se lancer dans un CTE, ses raisons personnelles

- pourquoi s'est-il lancé dans un CTE ?
- est-ce que cela représente pour lui une rupture ou une continuité ?
- comment a-t-il été informé de l'existence du CTE et de son rôle ?
- y a-t-il eu un débat, une construction concertée du CTE ?
- quelle a été sa participation dans le montage des différentes mesures du contrat signé ?
- quelle représentation personnelle a-t-il du contrat type ?

III) Problèmes rencontrés et changements éventuels

- quels sont les objectifs du projet ?
- comment s'est fait le choix des mesures qui composent le CTE signé ?
- est-ce qu'il connaît le cahier des charges ?
- quels ont été les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre des mesures du cahier des charges?
-
- (cahier des charges à lister)
-

En résumé :

- a-t-il modifié ses pratiques techniques ? lesquelles, comment se traduit le changement...
- a-t-il modifié ses pratiques économiques (vente, achat, investissements, gestion...) ? lesquelles, comment se traduit le changement...
- a-t-il modifié ses pratiques sociales (relation avec les autres producteurs ou acteurs locaux, avec la chambre, les techniciens du GIE...) ? lesquelles, comment se traduit le changement...
- a-t-il modifié son projet d'exploitation ? (système technique, système de productions, relations agricole non agricole, place de la famille, place de la banane etc.)
- quelles sont les adaptations à faire dans son cas ?
- quel est son sentiment sur l'adéquation entre le montant et les procédures ?

Sur son diagnostic préalable :

- est-ce qu'il le connaît ? quels en sont les principaux éléments ?
- qui a fait le DAE ?
- a-t-il participé personnellement à son élaboration ?
- est-ce que le DAE a changé sa vision de l'EA ?
- quel était le projet d'EA avant le CTE ?
- est-ce que le DAE lui a permis de faire évoluer son projet ?
- a-t-il utilisé le diagnostic pour d'autres choses (investissement, changement des productions...) ?
- quelle est la pertinence du projet au regard des problèmes identifiés lors du diagnostic ?

IV) Synthèse

- est-ce qu'il connaît les autres MAE u contrat-type ?
- analyse de l'intérêt des mesures pour les agriculteurs :
 - est-ce qu'elles sont bien ou non (et pourquoi) ?
 - y a-t-il selon lui des mesures manquantes ?
- est-ce un outil adapté pour la Guadeloupe ?
- quelles sont les évolutions (contenu, procédures, ...) nécessaires afin que le CTE (CAD) constitue un outil plus / mieux adapté à Guadeloupe / zone de production / son exploitation ?
- quelle est l'utilité d'un CTE ?
- à quel type d'agriculteurs est-il le plus utile ?
- est-ce qu'il était sensibilisé à l'environnement avant les CTE ?
- est-ce qu'on parlait de l'environnement avant les CTE ?
- quelle est la place du CTE parmi les différentes aides ?
- quelle est sa vision des agriculteurs Guadeloupéens en général ?
- qu'est-ce que la multifonctionnalité pour lui ?

RESUME

Quels sont en Guadeloupe les changements techniques, économiques et sociaux induits par les CTE chez les agriculteurs, et dans quelle mesure ces changements contribuent-ils au développement d'une agriculture multifonctionnelle ?

Alors que le secteur agricole guadeloupéen reste organisé autour des filières d'exportation canne à sucre et banane, qui concentrent la majorité des aides publiques, il est fragilisé voire menacé par des évolutions majeures, d'origine interne – pression foncière accrue (tissu urbain et réserves naturelles), coût du travail, développement de la grande et moyenne distribution approvisionnée par l'importation – ou externe, notamment la fin programmée des protocoles d'accord sur la canne et la banane. C'est dans ce contexte qu'intervient la LOA de 1999, qui représente une rupture dans les logiques d'appui au développement.

Jusqu'à l'arrêt des CTE en 2002, 85 dossiers ont été signés en Guadeloupe, concernant dans une très large majorité des producteurs de banane et de canne à sucre. Les CTE se répartissent globalement en trois groupes ; chacun de ces groupes possède des caractéristiques particulières, au niveau des motivations, des projets d'exploitation, de l'implication des agriculteurs dans la construction de leur dossier, du contenu des CTE ou des changements de pratiques.

Cependant, malgré une relative diversité dans l'appropriation et l'utilisation du CTE celui-ci a essentiellement été considéré comme une aide financière, et au final peu de changements de pratiques ont été observés chez les agriculteurs.

SUMMARY

What are the technical, economical, and social changes introduced by the CTE among farmers in Guadeloupe, and to what extent do these changes contribute to the development of a multifunctional agricultural sector?

While the Guadelupian agricultural sector remains organized around sugar cane and banana export networks, into which public aid is largely concentrated, this sector is menaced and weakened by major internal evolutions – including basic expansionary pressures (urban growth and natural reserves), cost of labor, the development of large and medium sized distribution networks sustained by imports – as well as external evolutions, most notably, the scheduled end to protocol agreements for sugar cane and bananas. It is in this context that the new French Law of Agricultural Orientation (LOA) intervened in 1999, an act that represented a break from accepted development logic.

Until the end of the CTE in 2002, 85 agreements were signed in Guadeloupe involving mostly producers of banana and sugar cane. Overall the CTE agreements were divided into three groups; each one possessing particular characteristics in regards to motivations, venture projects, the involvement of growers in the drafting of their agreement, and in the terms of the CTE or the changes in practice.

Nevertheless, while there existed relative diversity in the utilization of the CTE, it was generally considered as financial aid, and in the end few practical changes were observed among growers.